

DÉBAT PUBLIC DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

Compte rendu intégral Réunion publique en distanciel Mardi 16 février 2021

SALLE/ADRESSE :	Internet via ZOOM
PARTICIPANTS :	250 personnes connectées environ
DÉBUT > FIN :	18 h 30 à 21 heures (durée du REC : 2 h 30)
QUESTIONS-RÉPONSES :	21 questions

CPDP

M.	Roland	PEYLET	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Claude	BREVAN	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Dominique	SIMON	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jacques	ROUDIER	Membre de la Commission particulière du débat public

M.	David	PROTHAIS	Animateur
M^{me}	Sofia	ALIAMET	Animatrice
M^{me}	Priscilla	CASSEZ	Secrétariat général
M.	Éric	BONTÉ	Secrétariat général
M^{me}	Christine	MARCO	Assistante du Secrétariat général
M^{me}	Valentine	COLLET-LAMOINE	Stagiaire

Intervenants :

M^{me}	Chantal	JOUANNO	Présidente de la Commission nationale du débat public
M.	Xavier	ARNOULD	Directeur d'EMD
M.	Laurent	CANTAT-LAMPIN	Délégué régional RTE
M^{me}	Hermine	DURAND	Direction générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique

COMPTE RENDU DE RÉUNION :

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais commencer la réunion en me présentant. Je suis Sofia ALIAMET. La Commission m'a chargée de coanimer la rencontre de ce soir. Avant de passer la parole au président de la Commission particulière du débat public, M. Roland PEYLET, j'aimerais vous rappeler quelques règles du jeu, à la fois des règles du jeu Zoom, mais aussi des règles du jeu pour le bon déroulement de la réunion de ce soir. Je l'ai déjà dit, mais vos micros sont désactivés par défaut puisqu'on est nombreux ce soir pour la rencontre. Certains et certaines d'entre vous ont déjà participé à des réunions Zoom, donc ils connaissent très bien le principe. Bien sûr, il y aura des temps d'échanges au cours desquels vous pourrez rétablir votre micro, votre caméra. En attendant, vos micros sont désactivés. Vous avez aussi la possibilité de désactiver votre caméra si vous le souhaitez. Tout au long de la rencontre, vous pourrez réagir, partager vos observations sur ce que vous entendez ou via le tchat. L'onglet s'appelle « discussion », « tchat », « conversation », selon votre version de Zoom. Lors des temps d'échanges, nous relayerons vos messages et nous en ferons une synthèse. Lors de ces temps d'échanges, vous pourrez aussi lever la main. Là aussi, certains d'entre vous ont déjà testé la fonctionnalité. Pour cela, vous avez deux possibilités. Vous pouvez cliquer sur le raccourci « alt + Y », ou vous pouvez cliquer sur « participants », cela affiche la liste des participants à la réunion. Tout en bas à droite, vous avez l'onglet qui s'appelle « lever la main ». Si vous rencontrez des difficultés techniques au cours de la réunion, si vous ne nous entendez plus, vous ne nous voyez plus, n'hésitez pas à nous contacter via le tchat. Nous avons une équipe support qui pourra vous accompagner et répondre à vos difficultés. Enfin, je l'ai dit, vous pouvez vous renommer. Une personne me dit qu'elle m'entend mal. J'espère que ce n'est pas le cas pour les autres et que tout le monde m'entend correctement. C'est peut-être dû à la connexion de la personne. Vous pouvez vous renommer en cliquant sur votre vignette vidéo, puis vous avez trois points en haut à droite et vous avez une fonctionnalité qui s'appelle « renommer ». Vous pouvez préciser ici votre prénom, votre nom, la commune dans laquelle vous résidez. Si vous participez à titre associatif, institutionnel, en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage ou au nom d'un organisme, vous pouvez aussi le préciser.

Avant de passer la parole à Roland PEYLET, quelques règles du jeu sur la réunion : bienveillance, écoute et accueil respectueux. On va essayer de s'écouter, de respecter les prises de parole à la fois entre participants, mais aussi à l'égard des différents intervenants côté Commission particulière du débat public et côté maîtrise d'ouvrage. Le temps de la réunion de ce soir, c'est pour cela que l'on va démarrer dans deux minutes, est court. Il faut à la fois vous présenter le bilan, le compte rendu du débat et on écouterait aussi les réactions de la maîtrise d'ouvrage. Bien sûr, il y aura des temps d'échanges. Donc, on va vous inviter à être concis. On va essayer de se l'appliquer à nous-mêmes et de respecter les différents temps de parole et le déroulé. Enfin, le principe de transparence. Si on vous demande de vous renommer, c'est pour participer en toute transparence au débat public et aussi vous dire que la réunion est enregistrée. Elle est diffusée actuellement en direct sur la chaîne YouTube du débat et donc relayée sur les réseaux sociaux. Sans plus attendre, puisqu'on va arriver dans 10 minutes à 18h30, je vais passer la parole à Roland PEYLET, le président de la Commission particulière du débat public.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Sofia. Bonsoir. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, fort nombreuses, ce dont je me félicite. On aurait préféré tenir cette réunion en présentiel, mais malheureusement, ce n'est pas possible. Il y a non seulement le couvre-feu, mais aussi la circonstance que les salles de réunion ne peuvent recevoir de public. Nous avons prévu, cela étant, une séance de restitution publique post-débat. Nous y sommes. Ce n'est pas jusqu'à présent une tradition établie, même si elle s'étend, en matière de débat public. Souvent, on faisait une séance de clôture en fin de débat et puis une simple présentation à la presse du compte rendu une fois celui-ci établi. Mais on a préféré présenter publiquement ce compte rendu précédé du bilan. Le débat est clos, on ne le rejoue pas ce soir. On s'exprime sur ce qu'on en retient, que ce soit la présidente de la CNDP que vous allez entendre dans un instant, la Commission particulière ou les maîtres d'ouvrage. De la même façon, le public est invité à s'exprimer dans ce sens. La concertation pour autant n'est pas terminée, du moins si le projet se poursuit, nous y reviendrons, ce sera pour après la décision des maîtres d'ouvrage. Vous êtes

nombreux. Il ne pourra y avoir, malheureusement, qu'un nombre limité de prises de parole, mais nous verrons cela tout à l'heure. Voici comment est prévu le déroulement de la séance. C'est affiché sur la diapositive. D'abord, la présidente de la Commission nationale du débat public présentera le bilan qu'elle dresse du débat. Je rappelle que la loi distingue le compte rendu détaillé établi par la Commission particulière et un bilan que dresse la présidente de la Commission nationale. La Commission particulière présentera ensuite le compte rendu à quatre voix. Nous sommes quatre. Chacun d'entre nous prendra la parole successivement. Nous aurons un premier temps d'échanges avec les participants, puis les maîtres d'ouvrage seront invités à exposer ce qu'ils retiennent du débat, l'un puis l'autre : EMD et RTE. Enfin, la présidente de la CNDP clôturera la séance. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale, pour l'exposé du bilan.

M^{me} Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. On est effectivement ravis que vous soyez aussi nombreux ce soir. Je vais faire une présentation très courte. Je veux remercier d'abord les participants, le fait que vous ayez été assez nombreux, que vous soyez des habitants du territoire de Dunkerque, mais aussi de Belgique, puisque c'était une spécificité de ce débat de donner la parole aussi aux personnes qui vivent en Belgique et souhaitaient s'exprimer et s'informer sur ce projet, mais Roland PEYLET y reviendra certainement. Avant de commencer, je veux juste rappeler brièvement les missions de la Commission nationale du débat public qui ne sont pas toujours bien connues. Notre Commission a pour rôle principal de garantir le droit de toute personne qui vit en France d'être informée et de pouvoir s'exprimer, de pouvoir participer à l'élaboration des projets qui ont un impact sur son environnement. Le principe, c'est qu'on puisse le faire très tôt dans l'élaboration du projet, à un moment où on peut encore débattre de son opportunité, c'est-à-dire le fait de faire ou de ne pas faire le projet, et ses grandes caractéristiques. Nous, Commission, nous ne prenons pas parti sur le projet. Nous sommes totalement neutres. À l'issue du débat, vous verrez dans le compte rendu et dans le bilan que nous ne donnons pas un avis favorable ou défavorable. Par contre, on essaye d'être des photographes sincères de ce que les personnes ont pu dire pendant le débat public. Vous le verrez ce soir, Roland PEYLET l'a rappelé, on va vous présenter le compte rendu d'une part et le bilan d'autre part. Le compte rendu, c'est celui qu'a fait la Commission particulière, qui est cette photographie complète de ce qui a été dit et transparente sur la manière dont s'est déroulé le débat. Le bilan est un exercice un peu différent. Je ne vais pas redire ce qu'il y a dans le compte rendu. On cherche plutôt à mettre en exergue ce qui caractérise ce débat par rapport à d'autres débats publics sur des projets similaires. Il faut savoir que la CNDP a connu tous les projets de parcs éoliens en mer qui ont été envisagés ou qui sont en cours aujourd'hui en France, que ce soient des projets de grands parcs ou même des projets de fermes-pilotes. D'ailleurs, dans la Commission, on a de vrais experts de ce type de débat public. On a choisi une Commission avec des personnes très expérimentées du débat public, qui en connaissent parfaitement les principes puisqu'on a deux commissaires, d'ailleurs, dans cette Commission : il y a Roland PEYLET, mais aussi Claude BRÉVAN, et deux personnes qui sont très expérimentées des débats publics, qui en ont fait énormément, Jacques ROUDIER et Dominique SIMON.

Quelques mots. Je voudrais dire trois points marquants du débat par rapport à d'autres débats. Le premier point important, c'est la mobilisation et la participation du public. Pour nous, c'est le cœur de savoir qu'un maximum de personnes ait pu s'exprimer, que le débat se soit tenu sur la place publique et qu'il y ait une diversité de personnes. Cela a été le cas. Or, on avait quand même un contexte pas très favorable. D'abord, c'est compliqué de débattre d'un projet qui a déjà été attribué, dont la zone a déjà été fixée. Donc, le public peut se dire qu'il n'y a plus grand-chose à débattre. C'est le premier point. Heureusement, la loi a changé. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas pour les nouveaux parcs. Malheureusement pour Dunkerque, c'est le dernier débat public qu'on a à connaître avec ce type de législation. Le deuxième élément, c'est le contexte sanitaire. Heureusement, la Commission avait envisagé toutes les modalités de participation pour s'adapter au contexte sanitaire. Il faut savoir que la Commission nationale s'est beaucoup interrogée sur comment tenir un débat public dans ce contexte. Est-ce qu'on peut le faire, déjà ? Est-ce que c'est respectueux des principes du droit de la participation et comment le faire ? Notre principe à nous, c'est qu'on peut faire un débat public dès lors qu'on garantit qu'il n'est pas uniquement et 100 % numérique. On peut avoir des temps présentiels, des

temps d'échanges, y compris avec, par exemple, des échanges par lettre, radio ou téléphone. On offre au public d'autres outils que le numérique dont on sait qu'il exclut une partie de la population, puisqu'une partie de la population n'y a pas accès. Le deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est l'évolution du débat. La Commission particulière le dit très bien dans son compte rendu : « Les positions ont peu évolué, si ce n'est dans un sens négatif. » Contrairement à d'autres projets, on n'a pas d'hostilité initiale par rapport au projet, mais il y a une forme de critique sociale du projet qui s'est construite au fur et à mesure et qui, peut-être, s'est construite par quelque défaut de réponse qu'on a pu identifier.

C'est peut-être le troisième point que je voulais mettre en avant. Le point saillant de ce débat, par rapport à l'ensemble des arguments qui ont été avancés par le public, c'est qu'on a retrouvé tous les arguments que l'on a dans les débats qui portent sur des projets de parcs éoliens : la comparaison avec le nucléaire, la question du coût de l'éolien en mer. Il y a vraiment deux éléments saillants. Le premier, c'est la grande suspicion à l'égard des promesses économiques et des promesses d'emploi de ce projet. Une suspicion qui s'est expliquée par les participants par le fait que le porteur de projet n'avait pas tenu d'autres promesses dans le passé sur ce territoire. Donc, ce défaut de confiance est un élément assez marquant de ce débat. Le deuxième élément assez marquant que, malheureusement, on retrouve dans tous les projets de parcs éoliens, c'est le manque de données environnementales. La Commission particulière a dit que le dossier du porteur de projet à la base était tout à fait lacunaire sur les données environnementales, ce qui est difficilement compréhensible parce que la zone a été identifiée et attribuée depuis longtemps. Mais plus délicat encore, c'est le fait que, finalement, le choix de l'État d'avoir implanté ce parc dans une zone identifiée comme très sensible sur le plan environnemental ne semble pas, aux yeux du public, avoir trouvé d'explication satisfaisante. D'ailleurs, la Commission dit que le public a utilisé le terme de « cohérence douteuse » des choix de l'État. Cela me semble un point extrêmement important, qu'on signale particulièrement pour ce débat puisqu'on a un projet qui a été identifié depuis quelques années sur un territoire donné. On pourrait imaginer que les réponses à ces questions puissent être apportées maintenant. Or, cela ne pas le cas. C'est vraiment regrettable pour la qualité du débat.

Voilà les quelques points saillants. Je suis désolée, en général, quand on fait un bilan, on met en évidence les points saillants qui sont des points critiques plutôt que des points positifs. Or, il y a énormément de points positifs, bien évidemment, dans ce débat. Comme l'a rappelé Roland PEYLET, le débat n'est pas terminé. D'une part, parce qu'aujourd'hui, c'est le temps de restitution de ce que la Commission a entendu. Mais dans trois mois, au maximum, les porteurs de projet vont devoir dire de manière publique ce qu'ils retiennent du débat, expliquer pourquoi ils retiennent ou pas certaines choses et répondre aux recommandations de la Commission particulière. Par ailleurs, s'ils décident de poursuivre ce projet, nous nommerons un ou des garants qui auront pour mission de garantir la suite du droit à l'information et à la participation du public jusqu'à la réalisation du projet. J'espère que j'ai tenu les délais. En tout cas, j'ai essayé.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. Je vais repasser la parole à M. PEYLET et je vais partager tout de suite le diaporama de la Commission.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Le compte rendu et le bilan de ce débat public ont déjà été rendus publics hier sur notre site internet. Certains d'entre vous en ont déjà peut-être pris connaissance. Voici comment va être présenté notre compte rendu du débat à quatre voix, comme je l'ai annoncé au début. Tout d'abord, j'indiquerai quelques éléments factuels sur le contexte du débat, sa préparation, ses modalités, son déroulé. Ensuite commencera l'exposé des enseignements tirés par la Commission particulière à partir des échanges de toute nature que le débat a pu connaître. J'indiquerai en premier lieu ce qu'on a pu observer en termes de participation et de positionnement. Ensuite, Jacques ROUDIER évoquera ce qu'il s'est dit en ce qui concerne les choix initiaux faits par l'État, la place du projet dans la politique énergétique, le choix de la zone, le choix des maîtres d'ouvrage et les données qui ont été présentées par les maîtres d'ouvrage. Il nous parlera ensuite des impacts sur les activités en mer dans la pêche. Dominique SIMON exposera la façon dont ont été traitées les questions relatives aux impacts sur le

cadre de vie et les paysages, sur le tourisme, sur l'activité économique autre que proprement maritime. Viendra ensuite Claude BRÉVAN avec le thème des impacts sur les milieux naturels, la faune, la faune marine et chiroptère. Enfin, je terminerai en présentant les recommandations que la Commission formule à l'intention des maîtres d'ouvrage mais aussi à l'intention de l'État puisque, comme nous l'avons dit, il est l'initiateur du projet et l'auteur du choix de la zone.

J'enchaîne maintenant avec la première partie du compte rendu. D'abord, les aspects factuels, le calendrier. Je vais passer rapidement sur ce calendrier. Chacun l'a encore probablement en tête. Nous avons eu une phase de préparation qui s'est, par la force des choses, trouvée allongée de cinq mois. Vous voyez sur la diapositive quelques chiffres. D'abord, nous avons fait un questionnaire d'avant-débat qui a eu un succès relatif avec plus de 500 réponses. Nous avons rencontré un certain nombre de parties prenantes dans le Dunkerquois au cours de 36 réunions. Nous avons participé à l'élaboration de ce dossier avec le maître d'ouvrage, puisque la Commission particulière s'est prononcée sur ce dossier, ce qu'elle a fait dès le mois de mars, alors que nous comptions démarrer le débat au mois d'avril. Et puis, il y a eu le confinement. Nous avons dû différer de cinq mois ce débat qui n'a démarré qu'à la mi-septembre.

D'abord, 12 semaines portées à 13 semaines après le deuxième confinement. J'indique enfin que nous avons constitué sur la bibliothèque du débat hors site un ensemble de documents, d'informations utiles pour que ce débat soit utile. Nous avons ensuite essayé de varier les modalités. Nous avons prévu dès le début quatre sortes de réunions : trois en public baptisées « croiser les regards », « associer les territoires » et « approfondir les enjeux », et une sous-forme d'ateliers de discussion, c'est-à-dire avec un public plus restreint de professionnels du tourisme, pêcheurs ou industriels, en mêlant à chaque fois présence physique et présence numérique pour augmenter les chances de participation puisqu'il y avait des restrictions sur l'accueil dans les salles de réunion. 12 séances en tout ont été ainsi organisées. Vous en trouverez le détail dans le compte rendu. Avec le deuxième confinement, ces réunions n'ont pu se tenir qu'en numérique. Tout ce qui était prévu a été mis en œuvre. Pour sortir du tout numérique, on a organisé une émission de télévision sur la chaîne Wéo, une émission de radio et nous avons distribué des cartes T, des cartes préaffranchies avec un succès malheureusement faible en raison sans doute de ce que nous nous y sommes pris un petit peu tard pour l'envoi de ces cartes.

À ces modalités s'est ajouté le « Cyclomaton ». Je ne commente pas ce terme, vous l'avez tous vu, j'espère, ou entendu parler de lui. Il a malheureusement cessé d'être utilisé à partir du mois de novembre compte tenu des problèmes de confinement. Nous avons mis en place un groupe témoin qui a fait une contribution dont il a été rendu compte à la dernière séance du débat et une classe de collégiens, à l'initiative d'un de ses enseignants, a travaillé sur le débat et sur le fond du projet. Là aussi, il a été rendu compte avec un petit film à la dernière séance du débat. Les réunions ont tout de même rassemblé plus d'un millier de présents au total, en comptant évidemment présence physique et présence numérique, ce qui situe notre débat dans une bonne moyenne par comparaison avec les débats éoliens précédents, même si ce ne sont pas des chiffres absolument mirobolants.

S'agissant des outils numériques qui, évidemment, ont été dans ces circonstances très actifs, nous avons les chiffres, que vous voyez apparaître sur cette diapositive. Le site du débat a été assez fortement visité : près de 14 500 visites depuis l'ouverture du site, qui remonte à plusieurs mois avant son démarrage, 8 000 pendant le débat proprement dit, les 13 semaines du débat proprement dit. Et puis, les réseaux sociaux, où on a atteint presque 800 abonnés sur Facebook, un peu plus de 400 sur Twitter. Réseaux sociaux qui, pour nous, avaient pour fonction principale d'accroître l'audience des informations données sur le débat et non de support à proprement parler pour celui-ci, ce pour quoi ils ne sont d'ailleurs pas vraiment conçus. Plusieurs d'entre vous ont déploré la lenteur avec laquelle les questions posées sur la plate-forme participative, troisième type d'outil numérique, recevaient réponse. Nous le déplorons tout autant, tout en notant que toutes les questions finalement, 138 en tout, ont finalement été traitées sans que ce soit de façon lapidaire, même si des sujets importants restent en attente d'un traitement plus complet. Certains nous ont interrogés sur le coût du débat. Les voici. Le coût final à la charge des maîtres d'ouvrage est de près de 884 000 €, avec la décomposition selon les postes de dépenses. Je précise pour les plus suspicieux que le financement des maîtres d'ouvrage est apporté par un fonds de concours et que c'est la Commission particulière seule qui

décide des dépenses dans un plafond convenu par voie conventionnelle qui a d'ailleurs été rehaussé en cours de débat pour faire face aux imprévus résultant du différé de cinq mois. Sur ces chiffres, plus de détails sont donnés dans le compte rendu lui-même. À ce total s'ajoute celui des coûts pris en charge par l'État. Concernant les indemnités des membres de la CNDP, vous en avez ici le montant, environ 46 500 €, et des frais de mission qui restent modestes pour la raison simple qu'on n'a pas eu à beaucoup se déplacer pendant le dernier mois du débat pour les raisons déjà évoquées.

J'en viens aux premiers enseignements du débat. Je commencerai par quatre points généraux pour commencer avant de donner la parole aux trois autres membres de la Commission sur les sujets que j'ai évoqués tout à l'heure. Nous avons vu précédemment les chiffres de la participation qui indiquaient qu'elle se situait dans une honnête moyenne par rapport à d'autres débats éoliens. Même si ces chiffres ne sont pas colossaux, nous pensons pouvoir affirmer que le débat a suscité un réel intérêt de la part d'un public relativement varié, en témoigne par exemple, mais ce n'est pas le seul indice, l'audience de l'émission du 8 décembre sur la chaîne Wéo. Plus de 100 000 personnes, nous a-t-on dit, selon l'audimat communiqué par la chaîne. On a pu faire contribuer un groupe témoin assez motivé. On a pu travailler avec des collégiens très intéressés, et nombre de citoyens se sont montrés intrigués par notre « Cyclomaton », trop vite stoppé, hélas. Je voudrais souligner que nos amis belges ont également été très présents. Le débat public est en France une procédure de pur droit interne qui ne trouve pas son équivalent dans le droit de l'Union européenne. Pour autant, lorsque, comme c'est ici le cas, le projet touche les intérêts d'un pays voisin, nous considérons que nous nous devons d'inviter ses ressortissants à y participer.

C'est ce que nous avons fait, sans pour autant déporter le débat de l'autre côté de la frontière, ce qui ne se pouvait juridiquement. Ils ont répondu présent, ce dont je les remercie. Ils avaient beaucoup de choses à dire. On a pu le constater, ils les ont dites. Nous les avons enregistrées. Chacun peut le voir sur la plate-forme participative. On n'en peut que davantage regretter les limitations imposées par la crise sanitaire. C'est le deuxième point qui nous a contraints de nous y adapter. J'ai déjà dit précédemment comment rapidement, mais je pourrai répondre aux questions. Nous nous sommes expliqués sur la non-suspension du débat et sur le fait de ne pas le prolonger au-delà de ce qui a été décidé. L'utilité du débat, troisième point, a été contestée par plusieurs personnes, c'est souvent le cas d'ailleurs en matière de débat public. On ne le répétera jamais assez, un débat public n'est pas une enquête publique. On ne répond pas par oui ou par non. Ce n'est pas non plus un référendum, même s'il peut être suivi de l'abandon du projet. Cela s'est déjà vu. Il n'a pas vocation à se conclure par oui ou par non. Il trouve son utilité dans la mise en place de conditions propres à la préparation de choix éclairés. Quand bien même un référendum, par exemple, ou l'équivalent, devrait-il avoir lieu, la phase préalable du débat reste absolument indispensable pour que la façon de s'exprimer, le cas échéant par vote, reste pertinente. La circonstance qu'une partie des choix était déjà faite, la présidente de la Commission nationale l'a dit à l'instant, le choix de la zone particulier, a pu nourrir un sentiment d'inutilité.

Comme on le sait, le débat sur les futurs parcs éoliens a maintenant lieu avant ce choix. Reste qu'aucune des autorisations nécessaires n'a encore été délivrée. Les procédures correspondantes sont pour certaines à peine entamées. Nous pensons que ce débat aura été utile en ce sens que l'ensemble des questions que soulève le projet ont été mises sur la table et, sur chacune d'elles, des arguments ont été développés. Nous allons le vérifier dans un instant en examinant chacune des thématiques en jeu. Sur les positionnements, il est difficile d'affirmer que le débat aurait fait beaucoup remuer les positions. Si évolutions il y a eues, c'est nous, a-t-il semblé, plutôt dans le sens du renforcement des oppositions. Après le recueil d'avis contrastés avant le débat, ce sont surtout des opposants qui se sont exprimés pendant celui-ci avant que n'arrivent quelques avis plus positifs en fin de débat et lors de la dernière séance et sur la plate-forme participative. Le but premier, répétons-le, n'est pas de compter les pour et les contre. Si on peut éprouver un regret, ce n'est pas du fait de ce déséquilibre entre opposants et partisans qui, d'ailleurs, n'est pas propre à ce débat, mais plutôt de la juxtaposition de points de vue sans vrai dialogue. À cet égard, nous devons sans doute nous en vouloir à nous-mêmes pour ne pas être parvenus à susciter un véritable dialogue même si, comme je l'ai dit, il y a tout de même eu des échanges nourris et consistants. Je vais maintenant passer la parole à Jacques ROUDIER pour la suite de cette présentation.

M. Jacques ROUDIER, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, président. Bonsoir à toutes et à tous. Comme il a été indiqué tout à l'heure, ce projet a deux porteurs, deux maîtres d'ouvrage, qui sont EMD et RTE, mais il résulte aussi des initiatives et des choix qui ont été faits par l'État. Ces choix ont été largement identifiés et discutés. L'État joue un rôle déterminant dans la genèse des projets éoliens en mer puisque c'est lui qui a décidé le principe de développer cette forme de production d'électricité pour réduire le poids des énergies renouvelables et des énergies fossiles et diversifier le mix électrique. C'est lui qui fixe la puissance. C'est lui qui détermine la zone d'implantation et c'est lui qui choisit l'opérateur, le raccordement étant lui fait par RTE. Cette contribution du projet à la politique nationale de l'énergie est l'argument qui est mis en avant par les maîtres d'ouvrage pour justifier de l'utilité de leur projet. Dès lors, les participants ne se sont pas privés d'interpeller les représentants de l'État qui ont participé à un certain nombre de séances et qui se sont exprimés sur la plate-forme participative. Ils ont pris position sur les différents points qui viennent d'être évoqués, ce qui était une façon d'aborder cette question toujours posée de l'opportunité du projet qui a ainsi été longuement discutée.

Première constatation : la contribution de l'éolien en mer comme énergie renouvelable ne fait pas l'unanimité. Certains y sont très favorables et, à ce titre, justifient complètement leur soutien au projet. D'autres au contraire y sont très opposés pour différentes raisons, soit économiques, soit environnementales, et, à ce titre-là, sont tout à fait opposés à l'inverse à l'éolien en soi. Deuxième point de débat : le choix de la zone d'implantation. La zone d'implantation avait fait l'objet d'une concertation ancienne peu ouverte au grand public qui a été donc largement oubliée, qui avait eu lieu entre 2015 et 2016, qui a été rappelée par les représentants de l'État mais qui a été largement oubliée et méconnue. La zone est rejetée par un certain nombre d'intervenants au titre des impacts locaux que mes collègues évoqueront tout à l'heure. Il en résulte cette position exprimée par certains. « Oui, je suis favorable à l'éolien mais à condition que ce ne soit pas sur la zone choisie, en tout cas pour le projet de Dunkerque. » Le dernier point d'interrogation, c'est le choix du titulaire du projet. Il y a eu des interrogations sur les critères qui avaient conduit à ce choix. Il est apparu que le prix garanti avait un poids extrêmement important dans la palette de critères qui avaient été utilisés aux dépens ou par rapport aux impacts locaux. Voilà donc tous les points qui ont été discutés sur ces choix initiaux faits par l'État.

Ensuite, le projet lui-même, dans ses caractéristiques techniques, a fait l'objet d'un certain nombre d'interrogations du fait de la situation dans laquelle il se construit. Il bénéficie en effet de dispositions nouvelles qui sont celles de ce qu'on appelle l'autorisation à caractéristiques variables ou, en d'autres termes, plus simplement, ce que le langage courant appelle le permis enveloppe, qui détermine des limites dans les caractéristiques du projet mais laisse en même temps un certain nombre d'inconnues. L'inconnue principale, c'est la taille unitaire de chaque éolienne qui va être construite. Cela a deux conséquences : cette taille, cette puissance unitaire de l'éolienne détermine à la fois le nombre qui en seront construites et leur dimension. Le nombre ne doit pas excéder 46 et la taille peut varier entre 120 et 300 m de haut. Ce qui est également apparu et ce qui a posé question à un certain nombre de participants, c'est que les choix finaux seront très tardifs. Ils interviendront après les autorisations administratives. Ils seront largement à la main du maître d'ouvrage avec des critères peu explicites, et le sentiment que les considérations technico-économiques, le prix et la fiabilité des solutions seront déterminants et qu'il reste peu de place ou peu d'influence dans ces choix sur ce qu'aura donné le débat public. Par ailleurs, il est apparu que la réponse à beaucoup de questions était dépendante du résultat des études nombreuses qui ont été engagées par les maîtres d'ouvrage sur le projet, on les a listées sans prétendre à l'exhaustivité dans le compte rendu du débat, sont peu avancées et par conséquent, peu d'informations ont pu être données sur les résultats qui en étaient attendus. Ceci était évidemment générateur de frustration dans l'appréciation des différents impacts que pourrait avoir le projet.

S'agissant d'un projet en mer, je vais évoquer maintenant les impacts que le projet peut avoir sur ces activités. Il a été rappelé que la zone, qui se trouve au large de Dunkerque, la zone dans laquelle sera implanté le projet, est une zone maritime très fréquentée mais en même temps une zone très surveillée, notamment par le dispositif du CROSS qui se trouve à Gris-Nez, et qu'elle est également très équipée en moyens d'intervention pouvant intervenir en cas de nécessité. Il a été également

rappelé que la fixation des règles applicables en matière de sécurité de la navigation est de la compétence du préfet maritime et qu'il fait ses choix après consultation des personnes compétentes réunies au sein d'une commission nautique. Il a été également rappelé dans le cadre général que le principe directeur qui guidait les règles du jeu qui seraient établies, c'était de faire coïncider au maximum toutes les activités, évidemment dans le respect de la sécurité de chacun. Trois types d'activités peuvent être évoqués : la navigation de commerce, la pêche et la plaisance et les activités nautiques. S'agissant du commerce, les contraintes qu'il générerait ont largement été prises en compte dans la détermination de la zone d'implantation du projet, à la fois l'éloignement du chenal de navigation transmanche qui remonte entre l'océan Atlantique et la mer du Nord, que l'on appelle le dispositif de séparation de trafic, et aussi les conditions d'accès au port de Dunkerque. Ce qui est apparu, ce qu'ont exprimé les autorités belges, à la fois les autorités centrales et locales, c'est que le parc se trouverait situé sur une route traditionnelle maritime qui relie Ostende à l'Angleterre, même si elle n'est pas aujourd'hui exploitée, ce qui serait en contradiction avec le droit de la mer.

S'agissant de la pêche, c'est une préoccupation qui a été exprimée par les professionnels, mais pas seulement. Elle est aussi partagée par l'ensemble de beaucoup de citoyens résidents du territoire. Par ailleurs, elle se trouve confrontée à une crise profonde liée à la réduction de la principale ressource pêchée qui est la présence de la sole dans la zone concernée. Sur ces sujets-là, en plus d'une séance générale sur les impacts sur les activités maritimes, nous avons organisé un atelier avec les professionnels de la pêche. Il est apparu que ces professionnels avaient fait le choix d'avoir de l'influence sur le projet et donc de participer à la discussion, ce qui a été illustré par la mise en place de deux conventions qui lient EMD au Comité régional et au Comité départemental des pêches de Dunkerque. A également été évoquée une étude qui est engagée pour objectiver les activités de pêche dans la zone en termes physiques et économiques et qui permettra d'en déterminer derrière les impacts. La distinction devra être faite entre la période de construction et la période d'exploitation parce que les interdictions ne seront pas les mêmes pendant ces deux périodes. Enfin, il est apparu que le parc pouvait être une voie de reconversion ou d'activités annexes pour un certain nombre de bateaux de pêche ou d'emplois maritimes liés à la maintenance.

S'agissant enfin de plaisance et d'activités nautiques, on a une assez grande variété d'activités concernées. Les pratiquants et leurs associations ont exprimé le souhait d'avoir des limitations les plus réduites possible pour pouvoir continuer à avoir leurs activités dans la zone. Les pêcheurs ont également indiqué qu'ils étaient prêts à contribuer sur les reconnaissances, soit de souvenirs historiques, soit de suivi du milieu marin. Voilà ce que je voulais dire sur ces impacts maritimes. Je vais passer la parole à Dominique SIMON qui va évoquer les impacts sur le cadre de vie, les paysages, le tourisme et les activités économiques. Merci.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Jacques. Bonsoir à tous. Les impacts sur le cadre de vie et sur les paysages, cela a été une très forte préoccupation qui s'est exprimée tout au long de ce débat. La sensibilité à ce sujet est certainement à la hauteur de l'attachement que nombre d'entre vous avaient exprimé pour la beauté du littoral, ses horizons vierges, et cette dimension paysagère se conjugue à la dimension historique avec le souvenir de l'opération Dynamo pour conférer à ces lieux quelque chose de quasi sacré. Les impacts visuels, ce n'est pas facile de se les représenter. La meilleure façon pour le faire est de recourir à des photomontages. De fait, les maîtres d'ouvrage ont proposé 18 photomontages qui représentaient une diversité de points d'observation et de conditions. La méthodologie, la sincérité des représentations qu'ils ont proposées a été validée par l'experte du CNRS que la Commission avait mandatée pour cela. Cette même experte a précisé que le parc ne serait pas visible depuis les côtes un tiers du temps, que 60 % du temps, il serait visible mais pas en totalité depuis la zone la plus critique et que, 4 % du temps, il serait visible en totalité de toutes les zones, zones intermédiaires et zones principales. Les conditions sanitaires ont conduit à restreindre la mise à disposition des photomontages au seul site internet. L'experte a souligné l'utilité de ce site, mais en même temps, ce n'est pas la même chose que de les voir en physique. Elle en a aussi reconnu les limites techniques, de même qu'elle a reconnu la pertinence des questions qui ont été posées et notamment en ce qui concerne la prise en compte du mouvement des éoliennes ou de l'intermittence des lampes la nuit. Ce sont des questions pertinentes mais, à ce jour, elle a reconnu que les limitations techniques et

technologiques ne permettaient pas de rendre compte de ces phénomènes difficiles à se représenter. Ces impacts peuvent-ils être réduits ? Les maîtres d'ouvrage ont pris soin d'indiquer que dès l'amont du projet, ils avaient pris en compte cette dimension. RTE en orientant l'aire d'implantation de ses installations à terre sur la partie la plus industrielle du territoire, et EMD en réduisant l'emprise du parc et en repoussant la distance à la côte par rapport à la zone d'implantation proposée par l'État. Mais au-delà, toutes les suggestions faites ont buté contre des impossibilités physiques, économiques ou réglementaires. Ainsi de la distance à la côte, ainsi de la technologie des éoliennes, ainsi de la couleur des éoliennes. Seul le permis à caractéristiques variables, dont on vient de parler, laisse une marge de manœuvre en ce qui concerne le nombre et la taille des éoliennes. Malgré le fait que les photomontages proposaient une simulation des deux scénarios extrêmes, ce point n'a pas été réellement débattu et méritera d'être approfondi. Ces impacts peuvent-ils être compensés ? La taxe éolienne est prévue pour cela. C'est une taxe dont le calcul et l'affectation relèvent du Code général des impôts. La moitié de cette taxe est distribuée aux communes littorales. Sa répartition, qui est fonction de la population et de la distance au parc, a été jugée inadaptée car ne reflétant pas la réalité des impacts visuels.

« Éoliennes » ou « moulins à vent », les mots comptent. Ils signent des sensibilités différentes. Des voix se sont fait entendre pour trouver aux éoliennes du charme, de la grâce, d'autres personnes comptent sur le temps pour s'y habituer. Mais les expressions les plus nombreuses considèrent que ces impacts visuels relèvent d'une pollution, si ce n'est d'un désastre ou de la profanation d'une zone intouchable. Les points de vue dialoguent difficilement parce qu'ils font émerger une dimension affective puissante, d'où le caractère crucial de l'étude paysagère que devront réaliser les maîtres d'ouvrage s'ils décident de poursuivre ce projet. La Commission ne saurait que recommander de compléter et de diffuser largement ces photomontages, conformément à la demande de plusieurs participants. Assez naturellement, les inquiétudes sur les effets négatifs du parc sur le paysage se doublent d'autres inquiétudes concernant à la fois les activités touristiques et la valeur immobilière des biens situés sur les littoraux concernés. S'exprime d'ailleurs assez fortement une incompréhension devant ce qui est perçu comme une incohérence vis-à-vis de la politique récente de développement touristique de la région et du Dunkerquois qui est appréciée. Ici encore, ce n'est pas facile d'évaluer les impacts sur le tourisme.

Ce qui manque en premier lieu ici, c'est la référence française. Il n'y a pas à ce jour encore de parc éolien en mer au large des côtes françaises. Donc, les seuls retours d'expérience qu'on a viennent de l'étranger. La littérature de fait et les expertises sur le sujet sont assez rares. C'est bien pourquoi la Commission a jugé utile de mettre à disposition du public les résultats d'une étude conduite par le cabinet VUES sur Mer, forcément à partir d'expériences étrangères. Pour faire vite et synthétique, les conclusions de ce cabinet sont que, sur les territoires qui ont été étudiés à l'étranger, 18 au total, l'activité touristique est restée dynamique après l'installation des premiers champs éoliens en mer et qu'il ne semble pas y avoir eu d'impact sur le tourisme local ni sur l'immobilier. Et même, dans certains cas, l'implantation du parc a généré des revenus touristiques supplémentaires lorsqu'elle a été accompagnée d'activités récréatives dédiées. Ces conclusions ont été partagées lors d'une réunion qui rassemblait les professionnels du tourisme dunkerquois que la Commission avait invités à débattre du sujet. Cette réunion n'était pas inutile, parce que nombre d'entre eux n'étaient pas informés des détails du projet. Les professionnels présents qui exploitent des établissements en front de mer se sont inquiétés des impacts visuels et éventuellement sonores du parc. Globalement, au cours de cette rencontre, la profession qui connaît déjà sur le territoire l'importance du tourisme d'affaires et du tourisme industriel a accueilli avec intérêt les résultats de l'étude du cabinet VUES sur Mer et s'est montrée très attentive aux possibilités de développement de l'activité économique et touristique qui avaient été évoquées dans les expériences à l'étranger. La présidente de l'Office du tourisme et les maîtres d'ouvrage ont d'ailleurs esquissé plusieurs types d'initiatives illustrant la variété des activités domestiques potentiellement concernées. Cependant, les professionnels du tourisme et les responsables du développement touristique attendent de réels moyens, moyens que les maîtres d'ouvrage se sont déclarés prêts à consacrer pour accompagner des projets existants ou émergents. Au regard des inquiétudes qui ont été exprimées, au regard du peu de connaissance du projet par les professionnels du tourisme et des interpellations reçues, c'est peu dire que la mise en œuvre concrète de cette démarche d'études et de concertation sera attendue.

Les impacts sur l'activité économique, quoiqu'un enjeu majeur a priori et notamment dans sa dimension emploi, n'ont pas été un des sujets les plus débattus. Le débat a permis aux maîtres d'ouvrage de préciser les projections d'emploi mobilisées par le projet. De 6 puis 20 dans la phase de développement, les emplois passeraient à 820 pendant la phase de construction pour revenir à 50 dans la phase d'exploitation et de maintenance pour 30 ans, 50 équivalents temps plein, comme les autres chiffres. Une, si ce n'est la question critique qui est apparue tant pour le grand public que pour les industriels dunkerquois, c'est jusqu'à quel point ces retombées profiteraient au tissu économique local. RTE a indiqué pour sa part que le soutien à l'économie des territoires était un pilier de sa politique achat. Il en a illustré d'ailleurs quelques moyens. EMD a détaillé le dispositif par lequel il peut inciter ses fournisseurs à recourir aux entreprises locales. Il a également précisé les garanties qui avaient été données dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'implication du tissu local. Ces différents éléments ont fait l'objet d'échanges très approfondis au cours d'un focus-group qui a rassemblé une douzaine de représentants de l'industrie dunkerquoise.

Au cours de cette rencontre, les maîtres d'ouvrage ont indiqué qu'au-delà de la seule fourniture de produits et de services au parc éolien au large de Dunkerque, le projet pouvait être vu en quelque sorte comme une porte ouverte sur un marché bien plus large, que cela pouvait être un terrain d'innovation qui pouvait permettre l'émergence de nouvelles filières capables de se positionner à l'international sur le marché de l'éolien en mer qui est promis à une belle croissance. Évidemment, les industriels ont accueilli favorablement ces perspectives. Ils se sont tout à fait déclarés prêts à les saisir. Mais en même temps, ils se montrent vigilants, car ils savent bien que cela ne viendra pas naturellement. Ils seront très attentifs aux accompagnements qui seront proposés, aux coopérations qui pourraient se développer avec les maîtres d'ouvrage pour leur permettre d'accéder véritablement et réellement au marché. Ce qu'on peut dire, c'est que globalement, les milieux économiques n'ont guère de doutes sur les bénéfices potentiels de ce projet. Nombre de leurs représentants et plusieurs élus trouvent que c'est l'image du territoire qui se joue avec ce projet. D'ailleurs, le président de la Communauté urbaine milite pour une image de modernité, pour un territoire qui a compris que la ville devait changer et s'adapter à l'enjeu climatique et environnemental. Mais cette opinion n'est pas partagée par tous. En fin de débat, le scepticisme persiste sur la réalité des retombées économiques, notamment chez ceux qui n'adhèrent pas à cette vision du territoire qu'ils considèrent comme sacrifié aux activités industrielles polluantes. Pour eux, les impacts négatifs du projet l'emportent largement sur les opportunités en matière d'emploi et, en quelque sorte, le compte n'y est pas. Je laisse maintenant Claude BRÉVAN aborder la question fondamentale des impacts sur les milieux naturels.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous parler des impacts sur les milieux naturels, sachant que tout ce qui concerne le paysage a déjà été abordé par Dominique. La question des impacts du projet de parc éolien sur les milieux naturels a été très présente en réunions, comme sur la plate-forme participative où elle représente un quart des questions posées par les internautes, seul sujet central, et même parfois unique, de nombreuses contributions et de plusieurs cahiers d'acteurs. Les interrogations sont plutôt des inquiétudes et se sont concentrées surtout sur les effets potentiels du parc sur la biodiversité. Pour de nombreux participants, la préservation de la faune marine et aviaire est un enjeu central et déterminant pour juger de l'opportunité du projet. Les aspects concernant la flore, a contrario, qui est présente sur les sites de raccordement terrestre, ont suscité très peu de questions. Quant aux mouvements sédimentaires caractéristiques du site des Bancs de Flandres, ils ont fait l'objet de préoccupations portant sur les effets sur le littoral que pourraient avoir les éoliennes sur ces mouvements et, à l'inverse, sur les impacts éventuels de cette mobilité sédimentaire sur la stabilité des installations. Les questions posées ont fait l'objet de réponses qui ont semblé être de nature à rassurer leurs auteurs. Les inquiétudes sur les incidences d'un parc éolien en mer sur la faune marine et aviaire sont directement liées aux caractéristiques du site de détroit du Pas-de-Calais qui est identifié comme particulièrement riche sur le plan faunistique. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il est couvert par deux types de protection issus de directives européennes, sur une zone de protection spéciale des oiseaux issue de la directive Oiseaux et une zone spéciale de conservation au titre de la directive Habitat. Ces deux protections s'inscrivent en réseau Natura 2000 dit des Bancs de Flandres, dont le document d'objectifs est en cours d'élaboration. Le choix d'un site aussi sensible et protégé que le détroit du Pas-de-Calais pour implanter un parc éolien n'a pas été compris par de très nombreux

participants, alors même que nombre d'entre eux n'étaient pas opposés par principe à l'énergie éolienne.

Pour de nombreux intervenants, les protections en place sont aussi un espace qui doit rester vierge de toute installation à caractère industriel. Cette position n'a pas évolué au cours du débat, bien qu'il ait été précisé à plusieurs reprises que l'inscription en zone Natura 2000 n'excluait pas a priori la possibilité d'un parc éolien mais nécessitait l'établissement d'un document présentant les incidences du projet dans l'élaboration de l'étude d'impacts. Ce texte devra démontrer la compatibilité du projet avec les objectifs de protection de la zone Natura 2000. Les associations naturalistes et plus généralement les personnes sensibles à ces questions peu convaincues par ces arguments ont mis en avant ce qu'elles considèrent comme une incohérence dans les choix de l'État qui, d'un côté, protège un site sensible et, de l'autre, le retient pour implanter un parc éolien de grande dimension dont elles considèrent qu'il ne peut que mettre en danger la faune, et en particulier l'avifaune. Pour les associations naturalistes, en donnant un poids majoritaire au prix de rachat de l'énergie dans les critères de sélection des lauréats de l'appel d'offres, l'État a manifestement sous-estimé l'enjeu représenté par les migrations aviaires. Le problème des migrations aviaires est apparu comme la question centrale posée par le projet au regard des enjeux de préservation de la biodiversité. Il a donné lieu à des échanges assez vifs sans qu'il soit possible d'approfondir vraiment le sujet en raison de l'incomplétude des travaux.

Les inventaires conduits par les maîtres d'ouvrage sur l'avifaune n'étant pas achevés, l'état des lieux a été exposé par l'association Le Clipon qui observe les oiseaux marins depuis deux décennies. Les données présentées, corroborées par le représentant de l'Office français de la Biodiversité et complétées par l'association Goéland, ont mis l'accent sur l'importance, la densité et la diversité de l'avifaune empruntant le détroit du Pas-de-Calais pour atteindre des zones d'hivernage sur les côtes atlantiques ou plus généralement sur le continent. Le détroit du Pas-de-Calais est un point de passage obligé pour des migrations qui ont lieu toute l'année, avec des pics au printemps et à l'automne selon deux axes, un axe nord-sud et un axe est-ouest. La configuration en entonnoir du détroit, dont la partie la plus étroite se situe au Cap Gris-Nez à quelques dizaines de kilomètres de Dunkerque, concentre les trajectoires empruntées par les oiseaux et ce sont cette densité et les contraintes propres au site qui conduisent les associations naturalistes à affirmer que le projet, quel qu'il soit, ne peut éviter de porter des atteintes irrémédiables à l'avifaune dont certaines espèces sont particulièrement vulnérables. Cette position a été affirmée d'emblée, tout en soulignant que les données dont on disposait étaient lapidaires, sous-estimées et selon les associations naturalistes impossibles à établir de manière exhaustive. Pour elles, la démarche Éviter, Réduire, Compenser est impossible à mettre en œuvre, aucune de ces dimensions ne pouvant trouver de solution sérieuse. « Quand on ne sait pas, on ne fait pas », dit M. PIETTE, président de l'association Le Clipon.

Cette position, présentée comme sans appel, a néanmoins été suivie de demandes concernant le poids des études conduites par les maîtres d'ouvrage, et en particulier l'étude d'impacts. En effet, c'est une question qui revient souvent dans les débats mais qui était particulièrement présente de ce débat : comment débattre à l'absence de l'étude d'impacts ? Cette demande a été récurrente. De nombreux participants n'ont pas compris ce qu'ils considèrent comme des retards inexplicables dans la collecte des données, alors que les éléments dont disposaient les maîtres d'ouvrage leur semblaient suffisants pour avancer dans l'étude d'impacts. À ce stade du débat, les associations naturalistes ont en quelque sorte mis les maîtres d'ouvrage au défi de produire une étude démontrant la possibilité de mettre en œuvre la démarche Éviter, Réduire, Compenser. Face à ces critiques, les réponses du maître d'ouvrage des éoliennes ont été évasives et considérées comme dilatoires pendant la plus grande partie du débat, et en particulier lors de la réunion de Leffrinckoucke où il a mis en avant la nécessité de disposer de données plus fines sur les trajectoires, les périodes de migration et encore sur les hauteurs de vol des différentes espèces pour établir des modélisations destinées à affiner le projet et à limiter autant que possible les risques de collision pour l'avifaune. Lors de la réunion de Leffrinckoucke, la Commission avait sollicité M. BRABANT, membre de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, pour présenter les travaux de suivis des parcs éoliens effectués par l'Institut en mer du Nord sur 10 ans. Pour M. BRABANT, la succession des parcs belges existants et à venir et du parc envisagé à Dunkerque aurait un impact sur les comportements des oiseaux migrateurs et potentiellement sur les risques encourus. En exposant les travaux de l'Institut,

qui faisaient apparaître une mortalité par collision relativement limitée, il a souligné la diversité des comportements des différentes espèces, dont certaines ont des stratégies d'évitement alors que d'autres sont au contraire attirées par les sites éoliens. Il a précisé qu'une partie des conclusions de l'étude étaient issues de modélisations de la thématique en raison de l'impossibilité de recueillir des données sur les oiseaux en mer.

Ces travaux, dont le sérieux n'a pas été contesté, n'ont pas pour autant convaincu les associations naturalistes qui considèrent que les parcs belges et le projet de Dunkerque ne sont en rien comparables en raison de la particularité du site du détroit et des caractéristiques des éoliennes envisagées. En outre, certains doutent de la fiabilité des modèles mathématiques pour estimer des impacts, leur préférant des constatations de visu. En toute fin de débat, un représentant d'EMD a lui aussi fait état de retours d'expériences étrangères concernant le comportement des oiseaux. Il a fait état lors d'une émission de télévision d'une possibilité d'évitement des parcs de 98 % des oiseaux, mais il n'a pas cité ses sources. Après la fin du débat, dans une réponse qui a été apportée sur le site à une question posée, il a fait état d'une étude qui a été effectuée en Angleterre et qui corroborait ce chiffre de plus de 98 % d'évitement. Ces réponses sont arrivées très tardivement, certaines étant intervenues presque un mois après la fin du débat. On ne peut que regretter que ces éléments n'aient pu être débattus en réunion.

Autre sujet, la question des chiroptères a été soulevée. Le détroit du Pas-de-Calais présentant la particularité d'être un espace de migration pour la pipistrelle de Nathusius, M. BRABANT a fait état de constatations effectuées sur les parcs belges qui conduisaient à relativiser les risques encourus par ces petits mammifères. Les pipistrelles, en effet, n'effectuent leur migration que par vent faible inférieur à 5 m/s, et il suffirait donc de ne faire démarrer les éoliennes que par des vents supérieurs à cette vitesse pendant les périodes de migration pour écarter tout risque d'atteinte à cette faune. Nous avons noté que cette possibilité a été retenue par EMD. La faune marine a fait l'objet de nombreuses interventions et questions centrées essentiellement sur les mammifères marins, mais les échanges ont été moins vifs que sur la faune aviaire. L'enjeu des impacts de l'installation d'un parc éolien en mer sur les mammifères marins était bien connu, bien identifié par le maître d'ouvrage des éoliennes, de même que l'impact sur la faune marine en général l'était par RTE qui bénéficie d'expériences nombreuses de travaux en mer. Les travaux d'inventaire des maîtres d'ouvrage, comme pour la faune aviaire, étaient encore incomplets. L'état des lieux a été présenté par M. GIMARD de l'Office français de la biodiversité et par le Pr AMARA de l'Université de la Côte d'Opale. Tous deux ont souligné l'état encore fragmentaire des données qu'il serait nécessaire d'élargir à des eaux plus vastes et des périodes plus longues. Néanmoins, le site concerné par le projet, bien que riche au plan faunistique notamment dans sa partie proche de la côte, est caractéristique de ce type de fonds marins meubles avec la présence de dunes hydrauliques.

Selon le Pr AMARA, le site ne présente pas d'enjeux particuliers en termes de rareté ou de variété des espèces présentes et la densité des espèces présentes décroît avec l'éloignement de la côte. Contrairement aux effets d'un parc éolien sur la faune aviaire qui apparaissent et perdurent lors de son exploitation, les effets sur la faune marine sont beaucoup plus limités dans le temps. Les impacts sur les mammifères marins concernent la période d'installation, les modifications affectant la faune benthique pouvant prendre un peu plus de temps en raison de l'évolution des écosystèmes engendrés par l'intrusion dans le milieu marin de structures métalliques de grande dimension, sans qu'il soit pertinent, semble-t-il, du point de vue de la biodiversité, de considérer ces évolutions comme positives ou négatives. Le principal impact sur les mammifères marins est dû au bruit des travaux qui peut gravement affecter leur audition. Or, dans le cadre du projet, le battage des pieux, qui est le choix retenu, à l'aide de marteaux hydrauliques, est le moyen le plus bruyant d'installation des fondations des éoliennes. Pour éviter de blesser ces animaux, divers moyens, dont le démarrage progressif du battage, sont utilisés pour éloigner temporairement de la zone de travaux, dont les impacts peuvent se diffuser sur plusieurs kilomètres. Dans tous les cas, le maître d'ouvrage s'assure de l'absence d'animaux au sein de la zone de vulnérabilité du chantier avant tout démarrage de travaux, et il s'est engagé sur ce point. Les expériences issues d'autres sites montrent un retour assez rapide des mammifères marins après la fin des travaux et il a été toutefois noté que leur présence sur le site variait au cours de l'année et que c'était un élément à prendre en compte dans le choix des périodes de battage des pieux. Les travaux d'ensouillement des câbles de raccordement, qui provoquent

également un éloignement temporaire de la faune, n'ont pas suscité d'inquiétudes particulières. En conclusion, cette approche de la préservation de la biodiversité est encore très incomplète. Si les maîtres d'ouvrage poursuivent leur projet, elle nécessitera un travail particulièrement fort et une association étroite des personnes intéressées au suivi des études et des modélisations déjà évoquées. Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Roland PEYLET pour les recommandations.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais terminer cette présentation en présentant les recommandations de la Commission par lesquelles celle-ci conclut son compte rendu, compte rendu que nous nous sommes efforcés d'exposer le plus brièvement possible, sachant qu'il contient encore beaucoup de choses sur lesquelles nous avons été obligés de passer. Ces recommandations, cela va de soi, mais cela va mieux en le disant, s'entendent dans l'hypothèse où les maîtres d'ouvrage entendraient poursuivre le projet. Dans l'hypothèse contraire, elles seront par construction nulles et non avenues. Ces recommandations s'adressent aux maîtres d'ouvrage, mais aussi à l'État. L'État est initiateur du projet. Il est l'auteur du choix de la zone d'implantation et il a encore à accomplir un certain nombre de démarches.

Outre la délivrance des autorisations nécessaires, je pense en particulier aux démarches d'achèvement des procédures concernant Natura 2000 qui attend ces documents d'objectifs. L'information du public et le dialogue doivent se poursuivre en temps utile, c'est-à-dire avant que les choix finaux soient accomplis. Cela va peut-être sans dire, mais cela va mieux en le disant. Cela vaut tout particulièrement pour l'évaluation des impacts et les mesures dites RC, Éviter, Réduire, Compenser, selon l'expression consacrée. En ce qui concerne l'État, j'ai évoqué les démarches non encore achevées qui attendent maintenant à être poursuivies rapidement, en particulier Natura 2000. Il y a aussi l'opération Grands Sites.

La Commission ajoute, cela n'est pas sur la diapositive, que les critiques qui ont été formulées à l'encontre des règles de répartition entre communes du fruit de la taxe sur les éoliennes mériteraient une reprise de la réflexion sur cette répartition qui a été jugée par de nombreux intervenants plus qu'imparfaite. Les autorités belges ont manifesté à l'occasion du débat, nous l'avons dit, une très vive opposition, prenant appui sur plusieurs griefs concernant la route de navigation depuis Ostende jusqu'en Angleterre, concernant également l'aérodrome de Coxyde, et, comme pour les communes françaises, les questions de paysage et d'aspect des éoliennes. Si des réponses ont été données lors du débat par les autorités françaises, en tout cas sur une plate-forme participative, elles ne sauraient clore le dialogue entre les deux États qui est à poursuivre, et en particulier, on a pu constater une divergence de lecture des stipulations de la convention de Montego Bay sur le droit de la mer à propos de cette route de navigation qui est à résoudre. Une demande, qui n'est pas propre à cette Commission particulière, s'exprime également par toutes les Commissions qui ont à connaître des parcs éoliens sur d'autres façades maritimes que celle de la mer du Nord et qui appelle une nécessaire mutualisation des recherches, notamment sur la faune aviaire et le milieu marin à l'échelle de l'ensemble de ces façades de façon à avoir un effet de cumulation. Même si les sites ne sont pas semblables les uns aux autres, il y a un certain nombre de données qui peuvent être considérées comme communes.

S'agissant des maîtres d'ouvrage, nous avons d'abord un conseil préalable qui porte sur le nécessaire établissement d'un climat de confiance avec la population. Nous avons cru percevoir sur ce point un certain déficit. Il importe de ce point de vue de dépasser les cadres de concertations qui sont déjà prévus mais qui n'associent pas tout le public. Il y a l'ICS, l'instance de concertation et de suivi, qui est prévue par le cahier des charges de l'appel d'offres. Il y a la procédure dite Fontaine du nom de l'auteur de la circulaire sur le raccordement ou choix du fuseau de raccordement de moindre impact. Il y a les concertations sectorielles qui ont commencé à être conduites et qui continueront de l'être avec des groupes professionnels identifiés, en particulier les pêcheurs. Ce sera l'une des tâches du ou des garants que devra désigner la CNDP que de veiller à ce point. Il serait bon par ailleurs que les deux maîtres d'ouvrage s'accordent sur les outils communs, le projet formant un tout en ces deux grandes composantes. Et puis, la réponse apportée à de nombreuses questions soulevées pendant le débat,

souvent de grande importance, a été renvoyée à la conduite d'études plus complètes, Jacques ROUDIER tout à l'heure a donné une liste rapidement de ces études.

Or, les attentes sont vives et ne doivent pas être déçues. L'autorisation à caractéristiques variables, évoquée la plupart du temps sous la forme de l'expression permis enveloppe en ce qu'elle permet d'apporter d'importants ajustements au projet après la délivrance d'autorisations administratives, donc après la fin en principe des concertations, appelle de ce fait des modalités de concertations particulières si on veut maintenir la confiance que j'ai évoquée tout à l'heure, les choix qui sont faits auront dû avoir été préalablement justifiés et expliqués. Toujours dans un esprit de confiance, mais aussi dans un souci d'efficacité, l'association des organisations naturalistes, résultat des campagnes d'inventaire et l'élaboration des mesures ERC, est plus que souhaitable. Claude BRÉVAN vient de l'évoquer à propos des impacts sur la faune aviaire et marine.

Enfin, différentes recommandations sont présentées : compléter les photomontages, définir des indicateurs de suivi des impacts, intégrer le suivi de ce parc avec celui des autres, recommandation qui rejoint d'une certaine manière celle qui concerne l'État. Notre présentation s'achève avec l'exposé rapide de ces recommandations. Je dois rappeler que, dans cette présentation, ce compte rendu, nous ne sommes ni les procureurs ni les avocats. Nous nous efforçons simplement de dire ce qu'il s'est passé pendant le débat et de nous faire l'écho de ce qui a été dit par les uns et les autres, présenté de façon synthétique. Nous allons maintenant, avant de donner la parole aux maîtres d'ouvrage tout à l'heure, s'ils le veulent bien, pour exposer leur compte rendu de tout cela, sans préjuger de ce que devra être leur décision future, vous donner la parole, du moins à quelques-uns d'entre vous car le temps va manquer pour que tous puissent la prendre. Mais commençons par voir qui souhaite la prendre.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. Peut-être d'abord passer la parole à David qui va nous faire une synthèse des échanges, parce que vous avez été très nombreux à réagir dans le tchat. Ensuite, je vous invite, pour ceux qui souhaitent s'exprimer, à lever la main. On fera deux temps en relayant à chaque fois trois questions ou observations sur ce que vous venez d'entendre concernant le bilan du débat et le compte rendu, en privilégiant peut-être la diversité des interventions et la parité, si l'on peut. Mesdames, n'hésitez pas à vous exprimer aussi sur les sujets. D'abord, un mot de David qui va synthétiser les échanges du tchat.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. L'exercice est difficile car vous avez été nombreux à réagir. Vous avez couvert de nombreux thèmes. Pour les citer rapidement, vous avez été nombreux à réagir sur l'impact paysager, sur l'impact fiscal, environnemental et sur l'emploi local du projet. Ces questions s'adressent peut-être en priorité à la maîtrise d'ouvrage et je pense que, du coup, nous aurons l'occasion de les relayer dans la seconde séquence. Pour autant, vous avez insisté sur un certain nombre de points qui ont aussi été abordés par la Commission particulière du débat public qui voudra peut-être revenir sur certains points. Vous êtes revenus sur le choix de la zone par l'État et l'incompatibilité que certains d'entre vous ont soulevés entre un parc éolien et le fait qu'il y ait une zone Natura 2000. La Commission a précisé que les études étaient à poursuivre. Vous avez été aussi plusieurs à réagir sur la participation de nos voisins belges. Là aussi, la Commission a apporté des éléments de réponse sur la prise en compte de ces contributions et sur le fait que le travail devait se poursuivre.

Il y avait deux questions plus spécifiquement qui s'adressaient à la Commission et sur les recommandations qui sont un peu générales. Alexis RUCKEBUSCH posait la question : « quel est le poids de vos recommandations auprès de la maîtrise d'ouvrage et sur les décisions prises ? » Vaste question. Paulo-Serge LOPES de Virage Énergie voulait inviter à vérifier la force des recommandations dans la perspective de l'enquête publique. Il s'interroge sur la latitude que pourrait avoir le garant qui sera nommé pour les phases ultérieures de concertations. Voilà un peu ce qu'il s'est dit sur le forum à ce stade. J'espère avoir respecté la parole de l'ensemble des participants.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Peut-être un mot en réponse à ces questions sur le poids des recommandations. Je dois préciser, mais je parle sous couvert de la présidente de la Commission nationale, que la Commission nationale veille particulièrement au suivi des recommandations qui sont formulées par les Commissions particulières. Lorsque nous avons à connaître à nouveau du projet, on s'assure de ce qu'elles sont effectivement prises en compte. Pour autant, ce ne sont que des recommandations, donc pas d'obligation en droit d'aller au-delà, mais lors de la concertation, si elles ne sont pas suivies, cela fait partie des sujets qui pourront évidemment être évoqués avec le public. Le garant a le poids qu'a tout garant, c'est-à-dire qu'il veillera, il ou elle, ou plusieurs, parce qu'ils peuvent être plusieurs, à ces questions.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. La parole est à vous. Nous allons prendre peut-être trois observations ou questions sur ce qui vient d'être partagé. Encore une fois, il y aura un second temps d'échanges sur les réactions de la maîtrise d'ouvrage. Si vous voulez lever la main, je vous rappelle la procédure. Vous pouvez cliquer sur « alt + Y » ou sur « participants » en bas de votre fenêtre Zoom et tout à droite sur « lever la main ». On a une première demande parole de M. CAULIER, que j'ai bien vue. Est-ce que d'autres participants, participantes veulent s'exprimer ? Je laisse quelques petites secondes pour réagir si vous voulez lever la main. Sinon, je passe. J'ai M. MAERTEN, aussi. Peut-être une troisième intervention. Vous avez été très nombreux à réagir dans le tchat. N'hésitez pas. C'est le moment si vous voulez préciser ce que vous avez dit à l'oral. À ce stade, on a deux demandes d'intervention. Je vais les prendre. D'abord M. CAULIER, de l'association Vent Debout et après, M. MAERTEN.

M. Florent CAULIER, membre du collectif Vent Debout

Bonsoir à tous. Je voulais poser la question, par rapport aux études d'impacts, si on avait une date sur la fin ou la remise de ces études d'impacts. Est-ce qu'elles vont arriver avant l'enquête publique ou plutôt après le début du chantier ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. Je vais prendre une deuxième et une troisième prises de parole, et on répondra à vos questions. M. Paul MAERTEN. Et après, M. LEFEBVRE. Ensuite, on prend un second round de paroles.

M. Paul MAERTEN, président de la LPO Nord

C'est pour répercuter la question qu'avait posée Damien VILLOTTA dans le tchat mais qui a été posée un peu tard, ce qui fait que vous n'avez pas pu y répondre. Cela rejoint la précédente question : quand est-ce qu'on aura les études d'impacts ? Est-ce que le radar qui avait été prévu par Biotop a déjà été installé et a déjà commencé à fonctionner ? Quand est-ce qu'on aura les résultats ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Très bien. Une question sur l'étude d'impacts. Une dernière question de M. LEFEBVRE et après, je crois qu'on a deux questions de dames. C'est très bien, nous allons respecter notre parité.

M. Luc LEFEBVRE, participant

Je voudrais insister sur l'aspect paysage et les photomontages. J'ai eu l'occasion de voir un parc éolien en Angleterre sud-est et j'ai été frappé par le paysage. La deuxième question, c'est aussi le lieu de mémoire qui est l'opération Dynamo.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. Je laisse la parole à M. PEYLET.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Ces interventions s'adressent moins à la Commission particulière du débat qu'aux maîtres d'ouvrage. Je laisserai le soin à celui-ci de compléter ce que je vais dire, parce que ce sera nécessairement imparfait. Nous ne sommes pas le gardien des procédures. Pour répondre à M. CAULIER, une chose est certaine, c'est que les études d'impacts ne peuvent pas venir après le début du chantier, mais même les autorisations administratives préalables, car les autorisations administratives qui restent à

donner sont subordonnées à la production des études d'impacts contenant les évaluations environnementales. Si je me réfère au calendrier qui figurait dans le dossier du maître d'ouvrage, calendrier théorique qui menait à 2023 si j'ai bonne mémoire pour l'ensemble des procédures administratives, mais je serai peut-être corrigé sur ce point par le maître d'ouvrage, cela signifie que c'est dans les deux années qui viennent que le nécessaire doit être fait. Comme nous le formulons dans nos recommandations, nous pensons qu'il ne faut pas attendre que les études d'impacts soient terminées pour que les éléments soient communiqués et soient concertés.

Ce sera d'ailleurs une des tâches du garant, c'est tout à fait important compte tenu des enjeux que vous avez relevés, car nous ne sommes le scribe seulement de ce que le public a dit et de ce que les maîtres d'ouvrage ont dit. Les enjeux sont tout à fait importants. Sur le radar, j'avoue que je n'ai aucune connaissance de cette question. Je ne sais pas répondre sur ce genre de questions. Sur les photomontages et les lieux de mémoire, une observation nous a été faite sur les réseaux sociaux qu'on ne parlerait pas de Dynamo. En fait, nous avons évoqué Dynamo à trois reprises au moins dans le compte rendu, dans des points du compte rendu où ce n'est pas anodin, notamment dans la synthèse finale, en n'oubliant pas du tout cette dimension. D'ailleurs, Dominique SIMON dans sa présentation l'a évoqué elle-même et ce qu'elle peut évoquer aux habitants du secteur. Les photomontages, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure dans nos recommandations, c'est-à-dire que nous pensons qu'ils doivent être développés assez tôt pour accroître la capacité de visualiser ce projet, encore une fois, toujours dans l'hypothèse où le projet se poursuit. Je le dis à chaque fois, mais je le répète.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. On va continuer avec trois prises de parole. La parole à M^{me} KUREK. Je crois que vous êtes journaliste à BFM Grand Littoral. Ensuite, on prendra l'intervention de M^{me} BORNEMANN et enfin, celle de M. PLESSIER.

M^{me} Florine KUREK, journaliste à BFM Grand Littoral

On a vu que dans le débat, une grosse partie de ce débat parlait de l'environnement et notamment des oiseaux. Je me demandais s'il serait possible que vous résumiez en quelques mots un peu ce qui a été dit lors du débat public sur cette problématique.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

On a bien noté la question. On va peut-être passer la parole à M^{me} BORNEMANN pour une seconde question.

M^{me} Brigitte BORNEMANN, participante

Cette question est plutôt posée à M^{me} JOUANNO qui a évoqué dans son bilan la possibilité de saisir éventuellement la Commission européenne pour avoir une réflexion au niveau des phases de participation préalable à l'élaboration d'un projet lorsqu'il peut y avoir un impact sur un pays limitrophe. Comment pensez-vous pouvoir commencer cette démarche ? Merci.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. Enfin, dernière intervention de M. PLESSIER. On passera la parole ensuite à M. PEYLET et M^{me} JOUANNO.

M. PLESSIER, Participant

Bonjour. J'avais une question par rapport à la zone d'implantation, parce que suite à l'arrêté du 25 juillet 2012 par le préfet du Nord, il avait été décidé que Dunkerque était dans les zones d'exclusion à cause de Natura 2000. Pourquoi, en 2015, on est revenu sur cette zone d'implantation en disant qu'on pouvait construire un parc éolien ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. Monsieur PEYLET, je vous laisse la parole. Certaines questions relèvent encore du projet.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est surtout la troisième question qui relève du projet. Je préférerais que ce soit les représentants de l'État, je ne sais pas qui est là, qui répondent. Je n'ai pas personnellement à répondre à la question concernant pourquoi l'État est revenu, sachant simplement qu'en droit strict, il n'y a pas d'incompatibilité absolue entre une zone Natura 2000 et un projet. Il y a simplement des études d'incidences qui doivent être faites qui peuvent conduire à écarter les projets. Après, c'est une question d'opportunité et de précaution. Sur les oiseaux, tout à l'heure, Claude BRÉVAN a développé la façon dont les impacts sur la faune aviaire se posaient dans ce débat. Nous avons considéré, nous ne sommes pas les seuls, c'est simplement à l'écoute de ce qu'il s'est dit que c'était un des problèmes majeurs, si ce n'est le problème majeur de ce projet, compte tenu de la situation de la zone d'implantation, et peut-être voudrait-elle reprendre la parole quelques minutes pour répondre à cette dame... Je ne sais pas.

Quant à la question qui s'adresse à la présidente, je vais la laisser répondre elle-même. Je l'ai dit d'ailleurs moi-même tout à l'heure, le débat public est une procédure de droit interne. On a été un tout petit peu gênés au départ dans l'approche avec les Belges. Nous avons considéré en tout cas que les Belges étaient les bienvenus dans le débat, et ils l'ont été. On a pu constater en revanche, quand il s'est agi d'organiser des réunions en Belgique, que l'on a été un peu bloqués. Ce sont eux-mêmes qui ont pris cette initiative, fort heureusement d'ailleurs, car cela a permis ensuite de reporter à l'intérieur du débat les questions qui ont pu être débattues côté belge. Mais c'est un pis-aller, il faut le reconnaître. C'est vrai que cela mérite un peu d'attention. Claude, peux-tu dire un mot sur les oiseaux ?

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

J'ai énormément résumé, de manière probablement excessive, mais on avait un temps réduit pour s'exprimer. Ce qui a été montré, c'était un couloir qui avait une importance européenne, voire qui dépassait l'Europe, en termes d'espace de migration des oiseaux, car on a des oiseaux qui viennent, semble-t-il, depuis la toundra sibérienne pour venir hiverner sur les côtes atlantiques. On a aussi des mouvements entre la Grande-Bretagne et le continent. La richesse des espèces est considérable. Il y a des espèces qui sont fragiles, qui ont failli disparaître. Il a été pas mal question d'une petite oie, qui s'appelle la bernache cravant. Le risque de collision est majeur. Pourquoi les études de l'Institut belge n'ont pas suffi à convaincre que ce n'était pas si grave que cela ? C'est d'abord parce que les parcs belges sont beaucoup plus éloignés de la côte, à un endroit où c'est beaucoup plus évasé. Ils sont beaucoup plus importants en surface que le parc envisagé, mais c'est beaucoup moins loin. Les éoliennes sont plus petites. On ne sait pas très bien comment seront celles qui sont à venir, mais celles qui sont en place sont beaucoup plus petites.

Comme l'espace est beaucoup plus large, les oiseaux peuvent avoir une stratégie d'évitement, même si cet évitement peut avoir des conséquences sur leur fatigue puisque cela demande davantage d'énergie, alors que dans le couloir du détroit du Pas-de-Calais, ils ont beaucoup moins de possibilités d'avoir cette stratégie d'évitement et que ces éoliennes de très grande taille vont soit par collision, soit par barotraumatisme, entraîner une mortalité importante selon les associations naturalistes. Comme il n'y a pas d'exemple actuel de sites aussi particuliers, il ne semble pas pertinent aux associations de se référer à des exemples étrangers. C'est essentiellement cela qui s'est dit.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. Nous allons passer la parole à M^{me} JOUANNO pour répondre à la question.

M^{me} Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci. Sur la question, Roland a apporté pas mal d'éléments sur le fait que nous avons un droit français très élaboré en matière de participation puisqu'il prévoit qu'on assure la participation du public très tôt dans le projet, avant qu'il soit décidé de poursuivre le projet pour qu'on débattenne de son opportunité même, est-ce qu'on a intérêt à le faire ou pas. C'est une procédure qui n'existe pas dans d'autres pays européens. Il y a des pays comme l'Italie qui ont des dispositifs un peu comparables, mais c'est dommage qu'à l'échelle européenne, on n'ait pas une forme d'harmonisation pour se dire que, ce principe de la participation très en amont, ce serait bien que l'on ait une forme de règle commune dans les différents pays européens. Cela découlerait d'une convention extrêmement

intéressante qui s'appelle la Convention d'Aarhus, qui a bien identifié la participation préalable, notamment sur les projets ayant un impact sur l'environnement, comme un élément fondamental de la démocratie. C'est quelque chose que l'on pousse. On a des contacts avec d'autres institutions, mais c'est vrai que les droits sont différents selon les pays. Donc, on accueille bien volontiers les participants d'autres pays mais nous ne pouvons pas imposer notre droit dans d'autres pays. Je vois tous les échanges sur le tchat, effectivement, c'est extrêmement riche, donc je voulais revenir sur la question des études d'impacts.

Roland a répondu tout à l'heure, on va avoir les études d'impacts pendant la concertation post, avant l'enquête publique. Pendant la phase de concertation qui suit le débat public pour lequel on aura nommé un ou des garants ou garantes, on aura bien ces études d'impacts. Là, il sera extrêmement important, et on y veillera, à ce qu'elles puissent être bien portées à la connaissance du public déjà et, ensuite, que l'on ait un temps d'échanges sur le contenu de ces études d'impacts. Mais il est vrai qu'en même temps, on regrette toujours, et on l'a souligné parce qu'on est confronté à ces difficultés sur tous les débats publics qu'on a sur des projets de parcs éoliens, que l'on manque autant de données environnementales, que ce soit sur l'impact sur les oiseaux mais aussi sur l'impact sur la faune et la flore marine, puisqu'on manque énormément de données et donc, le public nous dit : « On veut bien débattre de la question environnementale et de la prise en compte de l'impact environnemental, mais on manque de données. »

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. On va prendre un dernier tour. Il nous reste quelques minutes avant de passer la parole à la maîtrise d'ouvrage. Il y a encore trois nouvelles questions. Peut-être M. SIPKA de Dunkerque Plongée, M. DE LAMBERTERIE et M^{me} WADOUX.

M. Vincent SIPKA, membre de Dunkerque Plongée

Bonsoir à tous. Je voudrais revenir sur les questions qui ont été soulevées rapidement de devoir de mémoire pour vous dire que le club de plongée de Dunkerque plonge exclusivement, parce que c'est un désert de sable, sur les épaves de l'opération Dynamo. La question serait de savoir s'il y a dans le programme de développement des éoliennes un programme de recherche des différentes épaves qui ne sont peut-être encore pas connues ou mal connues, pour savoir si, par rapport à ce point de recherche, il y a des mesures conservatoires du type de ce qui peut se faire sur les grands chantiers terrestres en termes d'archéologie.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. Une question plutôt sur le projet et les mesures prévues.

M. Bertrand DE LAMBERTERIE, participant

Bonsoir. Au sujet de la concertation avec les autorités belges, je voudrais savoir comment vont se poursuivre les échanges sur ce projet éolien en mer à Dunkerque et aussi à quel niveau de responsabilité vont se situer ces échanges. Est-ce que ce sera au niveau du débat public, au niveau des maîtres d'ouvrage, au niveau de l'État français, voire au niveau des instances européennes ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup pour cette question.

M^{me} Rachel WADOUX, participante

Bonsoir. On a compris dans les échanges que le rôle des recommandations et de vos conclusions, c'était surtout un rôle consultatif, que cela n'aurait pas valeur d'obligation pour les maîtres d'ouvrage. Ma question porte sur les conclusions que vous avez pu rendre précédemment dans le cas de projets de parcs éoliens. Est-ce que les recommandations que vous aviez émises ont été systématiquement suivies par le maître d'ouvrage ? Est-ce que, dans certains cas, c'est allé jusqu'à un abandon ou une modification du projet ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. Monsieur PEYLET, je vous laisse répondre à ces différentes interrogations.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je vais d'abord répondre à la question concernant les Belges. Je pense que les contacts avec la Belgique se feront niveau de l'État. Cela me paraît nécessaire, je pense qu'il s'y prépare. Sachant que va venir le moment, puisqu'on a évoqué la participation qui est procédure de droit interne, mais quand on arrive plus loin l'enquête publique, à ce moment-là entre en jeu une directive européenne qui impose à travers la mise en œuvre de la Convention dite d'Espoo, c'est-à-dire lorsqu'on a un projet frontalier qui impose à ce moment-là des procédures formelles de consultation de l'État voisin. Au stade du débat public, c'est là qu'on s'est posé la question de comment faire, parce qu'il n'y a rien de prévu au niveau de l'Union. Quand on arrive ensuite au stade suivant qu'il va bien falloir préparer, on va entrer pour le coup dans une procédure formalisée de consultation des Belges, nécessairement et en application de cette directive et de la Convention d'Espoo.

Maintenant, la Commission particulière que je représente ici, au lendemain de cette séance, disparaît. Elle n'existe plus. Je n'ai pas le pouvoir d'en dire beaucoup plus et d'engager qui que ce soit au-delà de mes compétences, mais en tout cas, nécessairement, c'est ainsi que les choses devront se poursuivre. Sur les recommandations, c'est la question de M^{me} WADOUX, je n'ai pas une connaissance énorme. Je ne sais pas, mais peut-être que mes petits camarades de la Commission particulière qui ont suivi et présidé d'autres débats, notamment sur des parcs éoliens, pourront peut-être en dire davantage que moi. Que des débats soient suivis d'inflexions sur les projets de la part du maître d'ouvrage, oui, cela existe. C'est même leur intérêt bien compris en tout état de cause que de le faire. Qu'il y ait eu des abandons de projets, oui. Alors, pas en matière de parc éolien, à ma connaissance, mais dans d'autres secteurs, en particulier sur des centres de loisirs, l'affaire de Guyane sur Montagne d'or, avec la controverse qui se poursuit néanmoins, et sur un autre lieu aussi où se poursuit la controverse sur EuropaCity. En matière de parc éolien, je ne pense pas qu'il y ait eu des abandons de projet, mais il faut dire que les projets ne sont pas encore extrêmement avancés. En revanche, qu'il y ait des inflexions nées du débat public, je le crois.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Sur ce point, peut-être qu'on peut laisser la parole à M^{me} JOUANNO pour compléter un petit peu. Je vous redonnerai la parole pour le dernier point.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Tout à fait. Quant à la recherche des épaves, cela s'adresse vraiment aux maîtres d'ouvrage. Moi, je ne sais pas du tout ce qu'il en sera. Il en a été question pendant le débat. On n'en a pas parlé, car notre compte rendu est nécessairement très bref, on a voulu faire une synthèse des cahiers d'acteurs, de l'expression sous cette forme et nous avons mentionné le cahier d'acteurs des associations de plongeurs en particulier, mais je vais laisser Chantal JOUANNO répondre de façon plus complète que moi sur cette question du suivi des recommandations.

M^{me} Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci pour votre question, parce que c'est un élément extrêmement important. Deux éléments. Nos recommandations, certes, le maître d'ouvrage n'est pas dans l'obligation de les suivre, mais par contre, il est dans l'obligation d'y répondre publiquement en expliquant s'il les suit ou pas, et s'il ne les suit pas, pourquoi. Il y a un devoir de reddition des comptes extrêmement important et nous nous prononçons avec la Commission nationale sur la qualité de cette réponse. En tout cas, sur sa complétude. Vous verrez qu'en général, on a des réponses qui sont du coup très élaborées, puisque le maître d'ouvrage a bien compris que si on laisse entendre que sa réponse est incomplète ou trop vague, ce n'est pas un bon point pour la suite du projet. S'agissant des suites de projets, on a fait un retour d'expérience sur 25 ans de débats publics. En 25 ans, le débat public, c'est ce qui concerne les plus gros projets. On en a analysé un peu plus de 100. Sur 100 débats publics, des abandons immédiats, il y en a eu trois, immédiatement après le débat public. Par contre, on a eu 58 % des projets qui ont été radicalement modifiés, c'est-à-dire modifiés dans leur conception, en reprenant des options parfois même portées par le public. Et puis, tous les problèmes qu'on identifie dans un débat, par exemple quand on identifie un projet environnemental, suivent la vie du projet et si le maître d'ouvrage n'y fait pas suffisamment attention, ne le prend pas assez en compte, des années plus tard,

car souvent les projets prennent des années, on a un abandon de projet et, en général, on retrouve l'argument qu'on avait souligné dans le débat public. Cela a été le cas sur EuropaCity, Montagne d'or, Roland en a parlé. On a eu récemment aussi une grosse concertation sur Terminal 4 de Roissy. Le projet a été enterré parce que, d'ores et déjà dans le débat, on avait vu que le public ne comprenait pas la logique du projet par rapport aux engagements climatiques de la France.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci à tous pour vos réactions dans le tchat et vos mains levées. Il y aura un deuxième temps d'échanges après la réaction des maîtres d'ouvrage. Je vous propose de leur passer la parole, à M. ARNOULD, qui est directeur général d'Éoliennes en Mer de Dunkerque, et M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional de Réseau de transport d'électricité.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Bonsoir. Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'ensemble des membres de la Commission du débat public pour leur gestion et l'organisation de ce débat. On l'a vu, il a permis l'expression de tous les points de vue dans un contexte de crise sanitaire très compliqué. Bien sûr, merci également au public qui, lui aussi, a dû s'adapter à des conditions assez particulières pour pouvoir participer aux échanges et pour faire vivre le débat. Ce sont mes premiers mots ce soir. Je passe la parole à Laurent CANTAT-LAMPIN de RTE, maître d'ouvrage du raccordement.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE

Bonsoir à tous. S'agissant de RTE, en tant que comaitre d'ouvrage ce projet, nous nous joignons à EMD pour remercier l'ensemble des membres de la Commission particulière du débat public sur l'organisation du débat public et sur la façon dont il a été mené. Merci également aux habitants, aux associations, aux élus, au monde de la pêche et aux entreprises du Dunkerquois qui se sont mobilisés dans ces conditions sanitaires qui étaient difficiles. Malgré tout, grâce à la capacité d'adaptation de tous, les réunions ont pu se tenir, le public a pu s'exprimer avec ses sensibilités différentes et ses préoccupations. Si nous n'avons pas pu nous rencontrer comme nous l'aurions souhaité, les échanges ont néanmoins été nombreux et riches et certaines initiatives, je pense notamment à l'émission de télévision ou l'émission de radio, ont permis d'informer un nombre très significatif de personnes, voire plus que sur d'autres débats précédents. Toutes ces expressions pour nous ont permis d'enrichir l'expression des enjeux et surtout des attentes du territoire. Je souhaitais vous remercier tous pour cela.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Rappelons les grandes lignes du projet qui ont été esquissées au cours de la présentation de la CPDP. C'est moins de 46 éoliennes à plus de 10 km des côtes, sur une zone validée par l'État. C'est un projet qui pourrait couvrir les besoins en électricité de près d'un million d'habitants à partir d'une source 100 % renouvelable, le vent, et à un tarif extrêmement compétitif et donc bénéfique pour la collectivité. Aujourd'hui, c'est la fin du débat public, cela marque la fin du premier temps fort de ce projet. On a vraiment pu écouter l'ensemble des expressions de la population du territoire. Maintenant, c'est le temps de la réflexion, de l'appropriation, de la prise en compte, comment prendre en compte toutes ces remarques, ces observations. Cela nécessite d'étudier en détail les recommandations, les remarques, les interrogations, et voir comment on va pouvoir adapter notre projet pour les prendre en compte du mieux possible. Notre objectif est de revenir vers vous d'ici quelques semaines, mi-mai au plus tard, au sujet de la décision de la poursuite du projet. On l'a vu, ce projet n'en est qu'à ses débuts. La concertation et le dialogue devront continuer, vont se poursuivre tout au long du développement.

Dans les semaines qui viennent, nous allons veiller à vous informer en toute transparence sur nos choix et la prise en compte de tous les sujets abordés au cours du débat. Ils ont été balayés, on l'a vu : l'environnement, et en particulier l'avifaune, constitue un enjeu majeur, les retombées économiques, l'emploi, là aussi constituent un enjeu majeur, mais on a aussi balayé les questions de la pêche professionnelle, qui est un peu moins ressortie ce soir, la plaisance, la plongée, le tourisme, le paysage qui fait toujours débat sur l'éolien et, cas très particulier de ce projet, la proximité avec la Belgique. L'État va s'attacher à mettre en place une instance de concertation et de suivi avec des

Commissions dédiées, une dédiée à l'environnement, une autre sur l'emploi, l'économie, les usages de la mer et la sécurité maritime, et une dernière Commission sur le patrimoine culturel et le tourisme pour couvrir tous les points qui ont été abordés, mais nous, nous nous engageons d'ores et déjà à aller au-delà de cette instance de concertation et à partager le résultat de nos études avec le public et à compléter là où c'est nécessaire, là où on n'avait pas pu aller jusqu'au bout certaines de nos réponses, parce qu'on manquait d'éléments pour apporter des réponses complètes.

Les prochaines étapes pour nous, au cours de ces prochains mois, essentiellement de ces trois prochains mois, mars, avril et mai, nous allons pouvoir compléter nos études, finaliser et constituer l'étude d'impacts et en informer le public en toute transparence en vue de pouvoir remettre à l'État au mois de juin idéalement nos études d'impacts, comme cela nous est demandé dans le cadre du cahier des charges de l'appel d'offres. Voilà pour les prochaines semaines. Pour nous, ce projet constitue une véritable opportunité pour le territoire de par sa situation géographique, on l'a beaucoup évoqué. Dunkerque constitue le seul port français ouvert sur la mer du Nord. Cela offre des perspectives en termes d'emplois locaux, donc pérennes, les emplois du XXI^e siècle, les emplois de la transition énergétique. Si le projet se poursuit, alors, selon nous, il doit contribuer à la relance économique, à la lutte contre le changement climatique, tout en prenant en compte l'avis du public.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE

Pour RTE, ce projet, c'est un poste électrique en mer, un poste électrique à terre et des liaisons souterraines et sous-marines d'environ 20-25 km. Ce débat public a été un moment important pour nous d'écoute et de compréhension des enjeux du territoire dunkerquois. Nous allons, comme EMD, étudier maintenant en détail les recommandations, les remarques, les interrogations formulées à l'occasion de ce débat public. Néanmoins, je peux déjà vous dire ce soir que nous avons identifié pour RTE trois points qui nous concernent spécifiquement. Le premier, c'est le souhait exprimé par le public d'être informé au fil de l'eau des résultats des études qui ont déjà été engagées ou qui vont l'être et d'être associé aux prochaines étapes du projet. Nous avons notamment compris qu'il souhaitait être associé au choix de l'implantation des ouvrages électriques qui vont être mis en œuvre.

Évidemment, tout cela ne le sera qu'après la décision des maîtres d'ouvrage, si elle est positive. Le deuxième souhait que l'on a compris, c'est de mieux comprendre la manière dont le parc éolien offshore de Dunkerque, et plus globalement d'ailleurs les parcs éoliens offshore, contribuent au système électrique français et européen. L'État a confié à RTE dans ses missions de service public la réalisation d'études prospectives sur le système électrique français et son intégration des énergies renouvelables. Pour votre information, nous avons publié en janvier dernier avec l'Agence internationale de l'Énergie une étude sur une vision à 2050 du mix énergétique français avec un fort taux d'énergies renouvelables, et nous allons compléter, à l'occasion du bilan prévisionnel 2050 qui sera publié à l'automne prochain, ces études pour avoir des études encore plus précises. On mettra ces études à disposition du public.

Enfin, troisième souhait identifié : le souhait que le territoire bénéficie de retombées économiques locales liées à ce projet. Comme EMD, on y travaillera dans le cadre réglementaire et en déployant la charte achats responsables que nous avons à RTE en lien avec les organismes qui sont en lien avec l'emploi, le développement économique et notamment avec la chambre de commerce et d'industrie. En conclusion, je souhaiterais dire que le débat public se termine aujourd'hui. C'est donc une étape très importante pour nous, maîtres d'ouvrage, et que si la décision est prise d'EMD comme RTE de poursuivre ce projet, nous nous engageons bien entendu à continuer la concertation et le dialogue avec toutes les parties prenantes, et notamment avec la population du Dunkerquois. Je vous remercie.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup à tous les deux pour vos interventions respectives. Nous allons entamer le deuxième temps d'échanges avec vous. Il y a déjà pas mal de réactions dans le tchat. Je vais laisser la parole d'abord à David PROTHAIS qui va nous en faire une petite synthèse, puis on pourra repasser la parole à la maîtrise d'ouvrage pour répondre aux observations du tchat. Il y a déjà des mains levées, mais comme tout à l'heure, on prendra deux fois trois observations ou questions.

M. David PROTHAIS, animateur

Là encore, je vais exhumer un certain nombre de questions qui ont été posées pendant la première séquence. Des questions se renouvellent sur la comptabilité de la zone sur laquelle vous travaillez avec le fait qu'il y ait une protection Natura 2000. Cet élément a déjà été abordé par la Commission particulière, mais les intervenants, les participants souhaitent que vous puissiez y revenir. Sur les études d'impacts, il y a des questions précises, notamment de la LPO, de Damien VILLOTTA, qui sont posées sur les résultats de l'étude menée par Biotop et sur le radar pour mesurer l'avifaune, s'il a été installé, des questions précises. Je relaie volontiers aussi la question de M. SIPKA sur le respect du site de l'opération Dynamo pour la plongée. Des questions sur l'emploi : « comment allez-vous former les personnes et encourager l'emploi local ? » Cela a été relayé à plusieurs reprises. Également les impacts sur le tourisme, avec le fait que la population avec la crise écologique cherche de plus en plus de nature dans ses loisirs. « Est-ce que c'est compatible avec un projet industriel de cette nature ? » Je suis désolé, je ne peux pas prendre toutes les questions. Je finirai par une question de Sophie T., qui n'a pas de micro et qui ne pouvait pas poser sa question à l'oral. Elle s'interroge sur le fait que le différend avec la Belgique puisse ou non retarder ou annuler le projet. Elle souhaite que vous puissiez préciser à quel moment vous allez vous engager à poursuivre ou non le projet. Il me semble que vous avez annoncé tout à l'heure l'échéance de mi-mai. Voilà un peu le condensé des différents sujets qui ont été soulevés dans le cadre du tchat.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. On va peut-être laisser à M. ARNOULD et à M. CANTAT-LAMPIN l'occasion de réagir. Après, je relaierais trois questions ou observations.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Sur toutes ces questions, si on les prend dans l'ordre, la compatibilité de la zone avec Natura 2000, effectivement, cela a été traité un peu plus tôt par M. PEYLET en expliquant qu'il n'y a pas d'incompatibilité a priori entre une classification d'une zone en Natura 2000 et le développement d'un parc éolien. Par contre, il y a vraiment la nécessité de faire des études très poussées, des études d'incidences et de vérifier que les incidences du projet, les impacts, ne remettent pas en cause les critères qui ont conduit à la qualification de cette zone en Natura 2000. Je dirais qu'à ce sujet, on a un vrai intérêt à travailler en commun avec nos voisins belges qui prévoient leur futur développement sur la même zone Natura 2000. Là, c'est aussi un enjeu de connaissances environnementales auquel la Commission a fait écho dans son compte rendu. C'est la nécessité de mettre en commun les savoirs sur le long terme. Là, pour répondre à cette question, je dirais qu'il n'y a pas d'incompatibilité a priori, des études très poussées et la nécessité d'un travail collectif.

Sur les études d'impacts, je vous ai rappelé les données. C'est compliqué de se dire à la fois que le débat public doit permettre de débattre de l'opportunité du projet très tôt et, en même temps, de vouloir les études d'impacts sur un projet qui est déjà défini. Il y a une sorte de contradiction assez récurrente dans le débat public. C'est important que l'étude d'impacts puisse prendre en compte la parole du public. Ce débat, c'était le premier temps fort. Il nous a permis de lancer un certain nombre d'études qu'on n'avait pas envisagées à l'origine, parce qu'il y a des points qui ont été soulevés au cours des échanges.

Sur le point très particulier du radar qui était annoncé, installé sur la digue du Clipon, le radar est dans nos mains. La position sur la digue a été trouvée. Il se trouve qu'on a une difficulté technique pour des questions de sécurité et de proximité avec le terminal Méthanier. Il y a des problèmes d'alimentation électrique qui font qu'on a une véritable difficulté à installer le radar là où l'envisageait. On réfléchit très sérieusement à pouvoir, à nouveau sur de l'innovation, aller installer ce radar sur une bouée en mer. Cela nous permettrait de répondre à certaines remarques faites au cours du débat, qui était de dire : « Vous êtes trop loin de la côte. » Donc, pourquoi pas essayer d'installer ce radar en mer. Mais aujourd'hui, on a des difficultés avec le terminal Méthanier sur la digue.

Concernant la question liée à l'opération Dynamo, et particulièrement à la plongée. Sur l'opération Dynamo, on a vu dans le tchat certains commentaires sur la Normandie. Il faut avoir en tête que très prochainement, on va démarrer la construction du parc éolien de Courseulles-sur-Mer, donc sur les

plages du Débarquement en Normandie, un parc éolien de plus de 60 éoliennes situées à 10 km de la côte. Et donc, finalement, l'accusation de « deux poids deux mesures », à mon sens, ne tient pas. On sait que les plages du débarquement ont déposé un dossier pour être qualifiées comme patrimoine mondial de l'Unesco, et il a été tout à fait établi qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre le développement d'un parc éolien et ce type de qualification. En ce qui concerne les épaves situées au large de Dunkerque, je dirais que l'approche, c'est qu'en phase de chantier, on va aller voir, mais il y a tellement de mouvements au niveau des fonds marins du Dunkerquois que cela bouge beaucoup et, au moment du chantier, on va sur place et on détecte s'il y a un risque de tomber sur une épave là où on prévoyait d'installer une éolienne ou un câble sous-marin. Si c'est le cas, on délègue. Cela appartient à l'État, c'est un sujet régalien. Il y a un service spécialisé, une direction spécialisée de recherche en archéologie sous-marine qui va prendre la main et qui va prendre en charge cette problématique. Notre première réaction est une réaction d'évitement, c'est-à-dire que si on a une épave, on va se positionner un peu plus loin. On n'est pas dans une approche d'inventaire du site au niveau des épaves sous-marines.

Sur la question de l'emploi, qui est un enjeu majeur et récurrent, ce qui est intéressant à dire, c'est qu'à l'heure où on parle, il y a déjà beaucoup de Dunkerquois qui sont impliqués dans la filière de l'éolien en mer et en France. L'entreprise Dillinger France, spécialiste des tôles fortes, travaille sur la construction de la sous-station et des fondations de la sous-station du parc de Saint-Nazaire. LD TravOcean, le spécialiste de la pose des câbles, intervient également sur le parc de Saint-Nazaire. Plus largement, au-delà du Dunkerquois, dans le département et la région, on a l'entreprise Baudalet Environnement qui est chargée de toute la gestion des déchets du site de fabrication d'éoliennes en mer en cours de construction au Havre. On voit qu'il y a déjà un terreau et une activité liée à l'éolien en mer sur le Dunkerquois. Clairement, le projet est une opportunité de développer ces activités, de s'insérer dans la filière de l'éolien en mer en France avec les projets en cours de construction et de regarder à nouveau sur la mer du Nord.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. On va peut-être reprendre des réactions et des mains levées. Je vous propose de donner la parole à M. PIETTE de l'association Le Clipon, à M. LACRESSONNIERE et ensuite à M. POTTIER-BIANCHI pour un premier tour de trois interventions.

M. Julien PIETTE, président de l'association Le Clipon

Bonsoir à tous. Je suis le président de l'association Le Clipon qui observe les oiseaux en mer depuis la digue qui porte le même nom depuis maintenant plus de 20 ans. Je voudrais m'adresser au grand absent du débat public, c'est l'État. Ils ne sont nulle part. On ne les voit pas, on ne les entend pas. Or, c'est eux le problème, puisque c'est eux qui ont décidé de la zone. Ce sont les mêmes qui nous réunissent demain pour un comité de pilotage pour le DOCOB du Natura 2000 en mer, dont on est en train de parler. Au moment où on va signer enfin, car cela fait des années qu'on travaille dessus, le texte de décision finale, des études impacts, de l'ampleur du projet Natura 2000 au large, en même temps, on en train de faire un débat public qui va le détruire. Comme vient de le dire dans le tchat M. BRIL, il y a une totale incompatibilité puisque cette zone a été désignée uniquement et surtout pour les oiseaux, parce que c'est une zone de migration. Donc, il y a incompatibilité. Je ne comprends pas.

Ma dernière question, c'est pour le maître d'ouvrage. On parle d'études très poussées. Comment c'est possible, alors qu'ils ont été désignés depuis maintenant plus de deux ans, qu'on demande depuis une semaine aux associations qui comptent les oiseaux de faire une étude qui devrait être rendue dans deux mois ? Deux mois pour faire le bilan de 20 ans d'un travail, ce n'est pas sérieux. Et le radar va être installé après la migration, après les délais où on doit rendre l'étude d'impacts. Tout cela n'est pas très sérieux. Mais je ne comprends pas que la sous-préfecture, la Préfecture, l'État, le ministre... L'État, où est-il ? Merci beaucoup.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. J'en profite pour dire que, tout à l'heure, je passerai la parole à M^{me} DURAND de la Direction générale de l'énergie et du climat, qui a levé la main et qui pourra, j'imagine, répondre à ces

interrogations. En attendant, on va prendre la prise de parole de M. LACRESSONNIERE et M. POTTIER-BIANCHI.

M. Henri LACRESSONNIERE, participant

Bonsoir. Je voulais savoir si ce projet était vraiment d'utilité publique, car il va servir davantage les intérêts particuliers des maîtres d'œuvre.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci pour cette question. Une dernière question. J'en profite pour dire que vous pouvez aussi faire part de vos observations, et pas nécessairement de questions.

M. Matteo POTTIER-BIANCHI, participant

Bonsoir. Je suis Matteo POTTIER-BIANCHI, je parle ce soir pour le Mouvement des Citoyens pour le département du Nord et pour Dunkerque. Une rapide observation, puisque vous l'avez proposé, sur ce projet de parc éolien, qui est un projet éminemment compliqué. Je pense vraiment qu'on peut féliciter la Commission nationale du débat public qui a fait un bon travail malgré, comme vient de le souligner M. Julien PIETTE, l'absence de réponse malheureusement des services de l'État. Des questions pour les maîtres d'ouvrage, qu'il eut peut-être fallu poser aux responsables de l'État, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Tout d'abord, une petite remarque puisqu'on parle de transparence sur ce projet qui est très compliqué et assez mal perçu si on ne l'étudie pas vraiment à fond. On parle d'une énergie 100 % renouvelable. Comment, dans la mesure où l'éolien nécessite forcément une source secondaire de production électrique dans son fonctionnement, compétitive, oui, puisque le prix du mégawatt/heure de l'énergie nucléaire a été pour la centrale de Gravelines augmenté par rapport à ce projet de parc éolien offshore.

Enfin, quand on parle de transparence, très bien. Malheureusement, la Commission du débat public a démontré les informations parfois lacunaires contenues en ce qui concerne les questions environnementales. Je vais résumer en deux questions. J'en avais une troisième concernant les épaves au large de Dunkerque, mais vous y avez déjà répondu. Une question rapidement, qui a peut-être déjà été traitée, sur l'emploi. On nous parle de 50 emplois pour l'entretien. C'est peu. On nous parle de 820 emplois, si j'ai bien noté, pour la conception, la mise en place de ce parc. Quelle est la nationalité des entreprises qui vont réaliser ce travail ? Comment, dans le cadre d'un projet européen, cela va-t-il s'orienter ? Une autre question concernant la fin de vie des éoliennes, puisque c'est un point qui a été relativement peu étudié au cours de ce débat puisqu'on nous a parlé, si je ne m'abuse, de 10 ans de vie pour ce parc éolien. Que faisons-nous ensuite ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup pour ces différentes interventions. Avant de passer la parole à M^{me} DURAND et à la maîtrise d'ouvrage, je me permets de relayer une question de M^{me} T. qui s'interroge sur le moment de décision de poursuite ou non du projet et l'impact du différend avec la Belgique. Je passe la parole à M^{me} DURAND de la direction générale de l'énergie et du climat, puis à la maîtrise d'ouvrage pour répondre à vos différentes observations.

M^{me} Hermine DURAND, direction générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique

Bonjour à tous, Hermine DURAND du ministère de la Transition écologique. Je représente aujourd'hui l'État à cette réunion de restitution du débat public. Je travaille à la direction générale de l'énergie et du climat et je suis en particulier en charge des projets éoliens en mer. Tout d'abord, je voudrais rappeler que l'État a bien été présent tout au long du débat public. Nous nous sommes mobilisés à la fois au niveau central, la direction générale de l'énergie et du climat, mais également au niveau local avec l'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la DREAL, ainsi que les autres services de l'État tels que la préfecture maritime, la DIRM, et les autres services impliqués. Par contre, comme il a été rappelé en introduction, ce débat public sur le projet éolien en mer de Dunkerque était porté par les maîtres d'ouvrages qui ont été désignés à l'issue de la procédure de mise en concurrence, EMD et RTE pour le raccordement. C'est pour cela que l'État était plus en retrait qu'il ne l'est sur les projets de parcs éoliens en mer en Normandie, en Bretagne, en

Méditerranée et bientôt à Oléron, puisque la nouvelle formule du débat public de l'éolien en mer, c'est bien en amont et c'est l'État qui est maître d'ouvrage des phases préparatoires. Nous avons été présents, même si nous n'étions pas en première ligne, mais cela était lié au cadre législatif applicable.

Je voudrais revenir sur trois sujets qui ont été évoqués et sur lesquels l'État a été interpellé. Le premier, c'est le choix de la zone, évidemment. Cette zone est une zone de compromis. Il n'y a pas de zone parfaite pour faire un parc éolien en mer. À aucun endroit en France on a de zone parfaite pour faire des parcs éoliens en mer. Toutes les façades maritimes sont concernées aujourd'hui, que ce soit la façade Manche est-mer du Nord, la façade atlantique ou la façade méditerranéenne. Pour le projet de Dunkerque, l'État a fait le choix de cette zone à l'issue d'un cycle de concertations. Certes, ce n'était pas le grand débat public tel que nous le connaissons aujourd'hui sur les projets qui a montré toute son utilité à une phase très amont. Mais il y a quand même eu des concertations avec les parties prenantes, une consultation du public et une consultation de la Belgique à cette phase très amont. La zone a été définie en fonction des différentes contraintes. Sur la partie Nord, les contraintes liées à la sécurité du trafic maritime.

Sur la partie est, les contraintes liées à la proximité avec la Belgique. Sur la partie sud, les contraintes liées à la proximité à la côte. Le parc a été poussé autant que possible vers le large, même si à cet endroit, la zone est exiguë de par la géographie des continents. Sur la limite Ouest, la zone a été délimitée par des contraintes d'accès au port de Dunkerque. Les enjeux environnementaux ont également été pris en compte. Il y a eu des études environnementales menées par l'État au moment de la procédure d'appel d'offres. Si vous souhaitez retrouver plus de précisions sur le choix de la zone, je vous invite à visionner une vidéo mise en ligne sur le site du débat et la DREAL présente de façon plus détaillée le processus qui a conduit au choix de la zone ainsi que les études environnementales qui ont été menées.

Sur le second point sur la Belgique, je voulais rappeler que depuis la genèse du projet en 2016, les autorités belges ont été consultées, associées à ce projet. Certes, la situation était différente. La Belgique n'avait pas forcément les mêmes projets en matière de trafic maritime ou les mêmes préoccupations dans d'autres domaines. Mais la France a bien fait l'effort de consulter la Belgique et, en particulier, nous avons consulté la Belgique sur nos plans programmes que sont les documents stratégiques de façade et également la programmation pluriannuelle de l'énergie, deux documents de planification qui permettent de déterminer à la fois le rythme de développement des parcs éoliens en mer et la planification spatiale maritime.

Enfin, je voulais souligner un troisième point, mais qui est moins important par rapport à ces deux premiers points. C'est la mention du critère prix qui est revenue à plusieurs reprises dans les interventions, comme quoi nous aurions privilégié le prix par rapport aux autres enjeux, et en particulier les enjeux environnementaux. Je voulais préciser que c'est une exigence du Code de l'énergie que le prix constitue au moins 50 % des critères de notation pour une procédure d'appel d'offres. Nous n'avons pas le choix. Nous devons tenir compte du prix pour au moins 50 % des critères de notation. Par contre, pour le reste, nous sommes libres de fixer une pondération d'experts, comme nous le souhaitons, dans les limites européennes. C'est d'ailleurs ce à quoi nous réfléchissons actuellement pour les projets de parcs éoliens en mer, en Normandie, en Bretagne et au Sud. S'agissant du débat public, nous essayons de faire évoluer ses critères pour qu'effectivement, le prix ne soit pas l'unique critère pris en compte. Merci.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. J'espère que tout le monde vous a bien entendu, car je ne vous cache pas qu'on avait quelques petits soucis de son. Je vais donner la parole à M. ARNOULD et M. CANTAT-LAMPIN pour répondre aux autres interrogations et observations.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Laurent, je ne sais pas s'il y a des points que vous voulez traiter en particulier.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE

Non, pas spécialement.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Ce que j'ai relevé, c'est la question de l'intérêt collectif face à l'intérêt particulier. Dans son évaluation de l'appel d'offres, la Commission de régulation de l'énergie a bien mis en avant qu'au tarif proposé et sécurisé dans le cadre de notre projet, il y a un vrai intérêt pour la collectivité. Les projections de prix de l'électricité à 20-30 ans passaient au-dessus de la courbe de garantie du prix pour le parc éolien. Donc, il va y avoir un effet de versement du surplus dans les caisses de l'État. Le bénéfice revient essentiellement à la collectivité, mais aussi, c'est la preuve que l'éolien en mer a toute sa part dans le mix électrique français. Souvent est évoquée la question de la variabilité. Là-dessus, RTE est mieux placé que moi pour intervenir. Ce qui est certain, c'est que depuis 10 ou 15 ans, les capacités installées de production d'électricité à base d'énergies fossiles ont diminué de l'ordre de 10 à 15 MW alors que dans le même temps, sur la même période, les capacités éoliennes installées ont augmenté de l'ordre de 10 à 15 MW. Donc pour moi, cet argument ne tient pas la route. Laurent, je peux te laisser intervenir sur l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique au sens large.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE

Pour compléter la réponse de Xavier, le premier élément à intégrer, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a plus de surproduction des moyens de production d'électricité en France. On a fermé un certain nombre de centrales au fioul et à charbon. L'État a décidé de remplacer la fermeture de ces moyens polluants par des énergies renouvelables. Or, l'éolien, le photovoltaïque sont des moyens aujourd'hui considérés comme efficaces pour pouvoir alimenter les Français en électricité. S'agissant de la variabilité de l'éolien qui a pu être évoquée, on a tout un tas de moyens qui existent aujourd'hui pour pouvoir gérer cette intermittence qui reste, il faut le dire, y compris jusqu'en 2035, limitée puisqu'en 2035, l'État prévoit... *Coupure son...* Des moyens de flexibilité vont émerger dans les années à venir, notamment de la consommation, du stockage qui permettront de répondre aux besoins de variabilité des énergies renouvelables. En tout cas, jusque dans les années à venir, on l'a produit jusqu'en 2050 côté RTE, il est tout à fait possible d'avoir un mix électrique composé d'énergies renouvelables importantes dans notre mix électrique.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Est-ce que c'est bon de votre côté ? Si c'est le cas, je vous propose de terminer par deux prises de parole de personnes qui ont levé la main. J'ajoute que certains ont levé la main, mais ils ont déjà pu s'exprimer, donc on va essayer d'encourager la diversité.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Je ne voudrais pas me faire reprocher de ne pas répondre à certaines questions.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il y a quelques questions en attente.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Il y a la question de la fin de vie des éoliennes qui a été évoquée. Même si elle a été traitée, on a dit qu'on ne refaisait pas le débat ce soir, mais on voit qu'il y a de nombreuses questions qui ont été posées au préalable et qui reviennent, notamment dans le tchat. Sur la fin de vie des éoliennes, on l'avait évoqué, 85 à 90 % d'une éolienne aujourd'hui est fait de métaux, d'acier, de cuivre, ce qui est déjà totalement recyclable. Le reste, c'est effectivement essentiellement les pales, donc des matériaux composites, des fibres de verre, des fibres de carbone, des résines époxy. Là, c'est un sujet porté à bras-le-corps par l'industrie. On est sur une industrie naissante, en plein essor, qui se pose ces questions. On a aujourd'hui des programmes de recherche pour avoir des pales 100 % recyclables. On a aussi déjà des phénomènes de retraitement de ces composants en fin de vie qui sont parfois concassés pour faire du bitume, qui sont parfois réutilisés pour faire du matériel urbain. Clairement, sur ce sujet, il y a une opportunité pour le territoire dunkerquois avec des sites industriels qui pourraient avoir une nouvelle vie et se lancer dans cette filière, qui est une filière d'avenir et un point essentiel dans le cadre de cette problématique environnementale et renouvelable.

J'avais également noté les emplois, mais sans bien comprendre de quoi s'agissait la question. Effectivement, il faut bien distinguer la phase de construction avec plus de 800 emplois. Effectivement, tous les emplois-là ne seront pas locaux. Les usines de fabrication de pales et de nacelles sont déjà en place à Saint-Nazaire, au Havre. Là, ce n'est pas forcément de l'emploi local. On travaille à définir un niveau moyen de retombées locales. L'intérêt, c'est de préparer, de sensibiliser, d'identifier, d'informer le tissu industriel local pour qu'il soit prêt le moment venu à répondre à nos appels d'offres. Mais on se situe bien évidemment dans un contexte de concurrence. L'idée ici est d'accompagner les entreprises du territoire pour qu'elles soient prêtes à répondre à nos appels d'offres. C'est ce qu'on fait déjà en les positionnant, en les incitant à se positionner sur nos parcs à Saint-Nazaire, à Fécamp. On voit que cela fonctionne déjà, comme je l'évoquais tout à l'heure. Voilà pour les questions auxquelles je n'avais pas répondu. Si j'en loupe, n'hésitez pas à me le dire. Il y avait en dernier le point relevé par M. PIETTE, de l'association du Clipon, que j'ai bien noté et que je regrette. Il faut que je prenne la tâche avec M. PIETTE pour voir comment gérer l'accumulation de données et ces difficultés qu'on a rencontrées avec le radar. Mais cela fait partie des échanges que l'on va avoir à la suite du débat.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Il y avait aussi peut-être le point de Sophie T. qui avait relayé sa question dans le tchat, sur le moment des décisions de poursuite et l'impact qu'aurait le différend éventuel avec la Belgique. Je me permets de relayer car elle l'a soumis via le tchat. Je vous laisse répondre sur ce volet-là.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Sur la poursuite, le timing de la poursuite du projet, on l'a évoqué. C'est aussi réglementaire. Dans les trois mois qui viennent, les maîtres d'ouvrage doivent annoncer leur décision de poursuivre ou non le projet. Nous, comme on l'a dit, c'est faire le bilan de tout ce qui a été dit ici, faire le bilan des études qui ont été menées, mettre cela ensemble, le partager avec le public et d'ici mi-mai, la décision devra être prise quoiqu'il arrive. Là-dessus, c'est une obligation pour nous de nous positionner d'ici le 16 mai au plus tard. Quant aux échanges avec la Belgique, comme l'a rappelé M. PEYLET, ils se situent entre États dans un premier temps, mais en tant que porteur de projet, il y a la volonté de participer aux échanges. Là-dessus, on l'a vu, il y a des synergies possibles sur les sujets environnementaux avec la problématique de Natura 2000. Il y a des questionnements qui sont bien légitimes, auxquels on se doit d'apporter des réponses et il y a aussi pour la France la nécessité de tenir compte de ce retour d'expérience. La Belgique est un pionnier de l'éolien en mer. J'aurais plutôt vocation à travailler ensemble. Je vais m'attacher à rencontrer les parties prenantes belges dès la fin de ce débat, c'est-à-dire dès maintenant.

Mme Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup pour ces précisions et ces éléments de réponse. On ne va pas tarder à atteindre la fin de notre réunion. Mais avant cela, on va prendre une dernière salve de prises de parole, interventions, questions. Peut-être avec M. LEFEBVRE d'abord, puis M. ALDEGUER qui avait levé la main. Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité. Enfin, nous allons vous repasser la parole, monsieur PLESSIER et monsieur SIPKA, je crois, qui avait levé la main. Mais je ne vois plus la main levée.

M. Luc LEFEBVRE, participant

Je voudrais dire que j'ai beaucoup réagi au travers du tchat. Je me pose beaucoup de questions face à ce projet d'emplois locaux, de pertinence, de durabilité, enfin toutes les questions qui apparaissent dans le tchat. Je repars avec toutes mes interrogations. Merci à tout le monde d'avoir répondu.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci. On avait une main levée tout à l'heure de M. ALDEGUER. Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité. Si ce dernier veut s'exprimer, qu'il n'existe pas à activer son micro. Autrement, nous allons passer la parole à M. PLESSIER et enfin à M. SIPKA.

M. PLESSIER, Participant

J'avais deux questions. Quand on dit qu'il y a un million d'habitants qui vont être alimentés grâce au parc éolien, est-ce qu'ils sont chauffés au gaz ou à l'électricité ? On a déjà essayé de retracer un peu.

Le calcul a été fait mais on ne tombe pas sur les clous. Comment peut-on dire que l'éolien participe à réduire le réchauffement climatique alors que son ACV est, comme il a été dit dans le rapport, supérieur au nucléaire et à l'hydraulique ?

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. Monsieur SIPKA.

M. Vincent SIPKA, Membre de Dunkerque Plongée

C'était d'abord une remarque pour revenir à la recherche d'épaves. Vous avez parlé des organismes de l'État qui prendraient en charge le cas échéant. Je suppose que vous parlez du DRASSM. D'une manière générale, le DRASSM ne s'intéresse pas à des épaves aussi récentes. Il est plus focalisé sur des recherches sur l'Antiquité ou sur des bateaux en bois. D'une manière générale, il ne s'intéresse pas beaucoup à des choses du XX^e siècle. Par contre, nous sommes en relation avec le DRASSM pour pouvoir travailler là-dessus en relation et la Fédération française de plongée. C'était une remarque. Deuxième chose que j'aurais voulu aborder, c'est le fait que dans le fond marin du Dunkerquois, c'est un énorme champ de sable avec un peu de vase à certains endroits et les épaves là-dessus, ce sont des récifs artificiels qui sont colonisés depuis bien longtemps par la faune et la flore. C'est donc des écosystèmes bien particuliers qui sont riches et dont on ne connaît pas complètement la dynamique. J'aurais voulu savoir si, dans le cadre des travaux, il y aurait la possibilité d'étudier ces environnements bien particuliers de façon plus directe et plus pertinente.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci beaucoup. On va repasser la parole à la maîtrise d'ouvrage pour qu'elle puisse répondre à vos dernières questions. Et puis, on va clôturer cette rencontre. Je vois qu'il y a encore d'autres mains levées. On va essayer de respecter le timing et de finir à l'heure.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE

Pour répondre sur la question des émissions de CO₂, ce qu'on peut dire, c'est qu'on a fermé ces dernières années des centrales à charbon et des centrales au fioul en développant en parallèle des énergies renouvelables. L'État prévoit de nouveau de fermer les quatre dernières centrales au charbon d'ici 2022. Il est nécessaire pour cette raison de pouvoir compenser ces moyens de production fermés par de nouveaux points et moyens de production. Bien entendu, les énergies renouvelables, comme le solaire et l'éolien, notamment côté offshore qui produit deux fois plus que sur la terre, sont des moyens de production pertinents pour remplacer ces moyens polluants.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Pour compléter sur l'analyse du cycle de vie ACV, comme il a été mentionné, effectivement, on est à 15 g de CO₂ par tonne alors que le nucléaire, effectivement, c'est la source d'électricité qui produit le moins de gaz à effet de serre, l'hydroélectricité ensuite. Il y a l'éolien juste après. Donc, on est 4-5 fois en dessous de la moyenne d'émission française qui, elle-même, est cinq ou six fois inférieure à la moyenne européenne. On voit quand même tout l'intérêt, et c'est bien naturel, d'avoir une production d'électricité grâce à la simple force motrice du vent. C'est forcément un bilan positif en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Sur la question des épaves et des récifs artificiels, j'avoue que je note le point. C'est bien noté sur ce qui intéresse le DRASSM ou pas. J'aurais souhaité avoir mon collègue un peu plus spécialiste des questions pour s'entretenir avec vous. Je pense que cela pourra arriver. On a un budget très important dédié sur ce projet aux enjeux environnementaux. Cela a été identifié. Il y a un budget pour mettre en place des mesures, des suivis environnementaux. Est-ce que ce thème pourrait en faire partie ? Je pense que c'est quelque chose qu'on doit poursuivre et dont on doit discuter avec les équipes.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci pour vos éléments de réponse. Je vais passer la parole à M. PEYLET pour un petit mot, et après à M^{me} JOUANNO.

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y a encore des mains levées. On va générer des frustrations, comme d'habitude. Il faut bien à un moment ou un autre arrêter, d'autant que ce que je vois actuellement, c'est que le débat se rejoue. Sur le tchat, c'est toujours le débat qui se poursuit. D'ailleurs, ne s'arrêtera-t-il jamais ? En tout cas, cette phase du débat est close. Notre propos de ce soir, c'était de rendre compte du débat passé, pas de le poursuivre tout de suite. Il se poursuivra de toute façon nécessairement à travers les concertations à venir et la suite nécessaire. Je vous remercie. La participation a beaucoup fondu au cours de la séance, puisqu'on était à 250. J'espère que ce n'est pas par ennui que les gens sont partis, mais je ne le crois pas. Je crois encore que tout ce qui s'est passé ce soir montre encore l'intérêt qu'a suscité le débat malgré les oppositions toujours vives qui ne font que conforter les analyses que l'on peut faire. Merci à tous de vos contributions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en qualité de Commission particulière, si j'ose dire, nous disparaissions, c'est la règle du jeu. En revanche, la Commission nationale reste. M^{me} la présidente va maintenant conclure.

M^{me} Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci à tous les participants. Effectivement, j'imagine qu'il y a beaucoup de frustration puisqu'on n'a pas répondu à toutes les questions, mais comme le disait Roland à l'instant, le débat n'est pas terminé. Cette phase préalable du débat public est terminée. Elle a eu la grande vertu de donner un maximum d'informations dont nous disposons au public, de révéler le projet. C'est en ce sens que la Commission particulière a pleinement joué son rôle d'organiser des échanges, d'identifier les points d'écueils, d'interrogation, les points qui méritent des compléments. Maintenant, on est dans une deuxième phase de réponse du maître d'ouvrage dans les trois mois. Il nous dira s'il poursuit ou pas son projet. Si le poursuit, il y aura ensuite une concertation qu'on va qualifier de continue, qui ira jusqu'à la phase d'enquête publique où l'on pourra redébattre des études d'impacts, où l'on pourra avoir, je l'espère, l'ensemble des réponses aux interrogations que vous portez. On verra à ce que les garantes et les garants qui seront nommés veillent à la transparence de l'information, à la mise à disposition des études d'impacts, puisque c'est un sujet sensible, à la poursuite de la concertation, à la possibilité pour toutes et tous de poursuivre le débat jusqu'à l'enquête publique. Les conclusions de la Commission particulière comme de la concertation post iront à l'enquête publique. Elles vont nourrir l'enquête publique. C'est important que vous ayez connaissance de cette continuité de la participation.

Merci à toutes et à tous. Continuez à participer, c'est important, pour la qualité des projets et pour l'éclairage des maîtres d'ouvrage.

M^{me} Sofia ALIAMET, animatrice

Merci à tous. Bonne soirée.